

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
et ARCHEOLOGIQUE
d'ARCACHON
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

I.S.S.N. 0339 - 7955

Bulletin
de la
Société Historique et Archéologique
d'Arcachon
(Pays de Buch et Communes Limitrophes)

NUMÉRO 39

13^e ANNÉE

1^{er} trimestre 1984



pays de buch

Arcachon - La Teste - Gujan-Mestras
Le Teich - Mios - Salles
Biganos - Marcheprime - Croix-d'Hins
Audenge - Lanton - Andernos
Arès - Lège - Le Porge
Lacanau - Saumos - Le Temple

Directeur de la publication : J. RAGOT
Dépôt légal 2^e trimestre 1984
Commission paritaire de presse
N° 53247.
Imprimerie Graphica, Arcachon

Prix : 13 francs

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon (Pays de Buch et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

COTISATION

- 1) - Elle couvre la période du 1er Janvier au 31 Décembre, quelle que soit la date d'adhésion.
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
- 2) - Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle : Année 1983 : 50 F. mais chacun peut majorer cette somme à son gré.
- 3) - Le paiement s'effectue :
- soit par virement postal :
Société Historique et Archéologique d'Arcachon 4486 31 L Bordeaux
- soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au Trésorier :
M. Robert AUFAN - 64 Boulevard Lignon - 33260 LA TESTE
- 4) - Le renouvellement doit être effectué avant le 31 Mars, sinon le service du bulletin sera suspendu automatiquement.

SOMMAIRE

17ème SIECLE :

- Les Baleste, seigneurs d'Andernos 1
(P. Labat)

18ème SIECLE :

- L'affaire COMBES (1777-1784) 9
(Michel Boyé)

19ème SIECLE :

- Itinéraire pour une visite touristique et culturelle
de la ville d'Hiver d'Arcachon 25
(J. Rousset-Nevers - E. Keller - A. Lesca-Seigne)

20ème SIECLE :

- La montée du nudisme à Arcachon en 1933 37
(Jacques Clémens)
- Vie de la Société et revue de la Presse 39
- Textes et documents 42

N.B. - Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LA MONTÉE DE LA BOURGEOISIE AU 17ème SIECLE

LES BALESTE,

SEIGNEURS D'ANDERNOS

La seigneurie d'Andernos, fief d'Audenge, devint autonome en 1625 et jusqu'à la Révolution appartient à la famille Baleste, de La Teste et à sa descendance. Trois générations de Baleste ont ainsi possédé Andernos, puis deux générations de Caupos et enfin une dernière génération Caupos-Verthamon.

1ère période : 1625-1749 : les Baleste.

- Pierre Baleste qui acheta Andernos en 1625
- les enfants de Pierre Baleste : Jean, François et Marie
- Marie Baleste, fille de Jean, épouse de Gérard de Caupos, décédée en 1749

2ème période : 1749-1786 : les Caupos, enfants de Marie Baleste

- François de Caupos : 1701-1769
- Marie de Caupos : 1703-1786, qui épousa son cousin Jean de Caupos.

3ème période : 1786-1789 : les Caupos- Verthamon

- Marie de Caupos : 1724-An II, fille de la précédente, épouse de Martial de Verthamon et sur qui le patrimoine des Caupos fut saisi à la Révolution.

Afin d'éviter des ambiguïtés, rappelons l'usage ancien, toujours en vigueur au 17ème siècle, selon lequel, à l'image des nobles, les bourgeois pouvaient porter la particule «de». Nous désignerons pour simplifier les Baleste sans la particule, ils l'ont abandonné au 18ème siècle. Par contre, nous la laisserons aux Caupos, car c'est ainsi qu'ils furent connus. D'autre part, le titre seigneurial était habituellement porté par l'époux de la «dame» propriétaire du fief. Ainsi Gérard de Caupos s'intitulait Baron d'Andernos, mais il n'était ni propriétaire d'Andernos, ni même baron car Andernos n'était pas une baronnie.

ANDERNOS AVANT 1625 (1)

La paroisse d'Andernos était, sous l'ancien régime, partagée entre deux seigneuries distinctes : Arès, au nord et Andernos au sud. Lorsque la commune d'Andernos, créée à la Révolution, fut scindée, les nouvelles communes retrouvèrent à peu de chose près, les limites des anciens fiefs.

Nous rappellerons que la très ancienne «Baronnie d'Audenge» dont les origines remontaient au 12ème siècle, était composée de trois principaux fiefs : Audenge, le chef-lieu et siège du château féodal, Lacanau et Andernos. Elle fut démembrée au 17ème siècle en trois étapes :

- En 1617, Pierre Baleste, receveur des consignations du Captalat, acheta «la Baronnie de Lacanau».
- En 1619, Jean Castaing, du Teich, beau-père de Pierre Damanieu, capitaine de Certes, acheta la «Baronnie d'Audenge», plus exactement le fief audengeois.
- En 1625, Pierre Baleste, juge du Captalat, cousin du précédent, acheta le dernier fief, la «Seigneurie d'Andernos».

LES BALESTE DE LA TESTE

Le nom de famille Baleste est attesté dans la capitale du Pays de Buch à la fin de la guerre de cent ans. On ne le trouve nulle part ailleurs dans notre région, ni à cette époque, ni plus tard à l'exception sans doute des Baleste de Gujan qui sont connus au 16ème siècle et doivent être issus d'une souche commune testerine. Ils appartenaient à toutes les couches sociales. Cependant, les plus nombreux et de loin étaient des bourgeois : bourgeoisie marchande et bourgeoisie de robe. Compte tenu de leur nombre, les diverses branches bourgeoises portaient des surnoms tels que Marichon, Martinon, Tahard, Baillon, Baron, etc...; venus d'un ancêtre lointain, tous les membres d'une même branche ne portaient pas nécessairement le surnom. Ainsi, Pierre Baleste de Lacanau et son fils ne portaient pas de surnom, par contre le fils cadet était Baleste de Tahard, comme son grand-père.

Les Baleste et quelques autres familles bourgeoises de La Teste ont joué un rôle de première importance dans la vie publique de La Teste et du Pays de Buch. C'est presque uniquement à La Teste que l'on trouvait des gens assez fortunés, instruits, sinon lettrés, ayant fait à Bordeaux quelques études supérieures les rendant capables d'occuper les offices des juridictions locales.

Dans le puissant mouvement d'ascension sociale du 17ème siècle, les Baleste ont eu leur place, mais pas la toute première. Il est vrai que les Damanieu de Certes, les Laville de Biganos, plus tard les Taffard et surtout les Caupos de La Teste sont passés de la bourgeoisie marchande à la bourgeoisie de robe et enfin à la noblesse parlementaire. Les Baleste n'ont pu satisfaire de telles ambitions : peut-être n'avaient-ils pas de telles vanités ou de moyens financiers suffisants.

Il semble que la descendance masculine des Baleste bourgeois ait disparu comme celle des Damanieu (Amanieu de Ruat), des Laville ou des Caupos. Aujourd'hui, les Baleste encore nombreux dans la région, sont pour la plupart issus des Baleste de Gujan et quelques autres de La Teste.

Les Baleste ont établi d'innombrables alliances avec les autres familles testerines : Taffard, Caupos, Eymeric, etc... sans craindre des consanguinités ni des cousinages inextricables. L'établissement de généalogies précises et complètes des familles testerines est une tâche utopique ; les registres paroissiaux de La Teste ne sont pas antérieurs au milieu du 17ème siècle, ils sont de médiocre qualité, n'indiquant pas les filiations et en tout état de cause sont incomplets. De plus, presque toutes les minutes notariales du 17ème siècle ont disparu. Seules, celles

du 18ème sont de quelque utilité (2). Malgré ces difficultés fondamentales et grâce surtout aux textes des archives bordelaises, nous donnerons ci-après un aperçu sur la famille plus spécialement connue par la désignation «Baleste d'Andernos».

I — PIERRE BALESTE Juge du Captalat Premier Seigneur d'Andernos

Le Duc d'Épernon et les Baleste :

Les Baleste jouissaient de la confiance du Duc, le Duc d'Épernon. Cette confiance, les services rendus au Duc, expliquent les faveurs dont ils bénéficièrent dès le début du 17ème siècle, telle que la donation des plus hautes charges de la magistrature locale, et cela dura tout un siècle.

Lorsqu'il acheta la Baronnie de Lège, le 30 août 1600, d'Épernon ne fut pas en mesure de payer comptant les 15.000 livres nécessaires. Il chercha une caution et la trouva en la personne de Me Jean Baleste, son procureur d'office de La Teste (3). Un peu plus tard, on trouve Jean Baleste, juge de Lège. Vraisemblablement s'agit-il du même personnage gratifié de cet office en reconnaissance de son service. Puis Pierre Baleste, fils du précédent, fut à son tour pourvu de l'office de Juge du Captalat (4), le plus haut grade, la plus haute dignité auxquels pouvaient atteindre un juriste du Pays de Buch. Sans doute Pierre Baleste était-il bachelier en droit et donc pourvu des titres nécessaires, mais une telle promotion accordée à un jeune homme débutant était à tous égards une faveur exceptionnelle (5).

C'est encore dans la mouvance des D'Épernon que se fit en 1625, l'achat de la seigneurie d'Andernos, détenue jusque là par Raymond de Forgues, grand maître général et réformateur des Eaux et Forêts, et surtout Intendant du Duc d'Épernon.

Enfin, lorsque Pierre Baleste de Lacanau fit faillite, d'Épernon se prêta à une opération d'adjudication en sa faveur et revendit immédiatement le fief à Jean de Caupos, déjà vicomte de Biscarosse.

Après le décès de Pierre Baleste, l'office de juge passa pour quelques années à Jean Fontebrière et revint dans la famille Baleste qui en fut détentrice jusqu'à la fin du siècle. Puis les Épernon-Foix-Candalle disparurent du Captalat et les Baleste perdirent définitivement les fonctions éminentes qu'ils avaient prises du temps de Jean-Louis de Lavalette, Duc d'Épernon.

La famille de Pierre Baleste.

Pierre Baleste était le fils de Jean Baleste, devenu juge de Lège et de Blaquine de Caupos, sa première femme. Il se maria en 1626. Le 1er février, le notaire Subiette de La Teste établit en cette occasion un contrat par lequel Baleste père fit une donation à son fils. Selon un usage constant dans l'aristocratie et la bourgeoisie locale, il lui donnait un tiers de tous ses biens. Si cet acte est connu en totalité (6), on ignore et le contrat de mariage et le nom de son épouse. Sans doute, vers 1660, apparaît Jeanne de Mesplet, veuve de Pierre Baleste, mais il est douteux que cette épouse fut la première, car les enfants sont nés 15 à 25 ans après ce contrat de 1626.

L'alliance établie par Jean Baleste avec les Caupos allait être suivie de deux autres, l'une en 1700, l'autre en 1720, dans sa descendance même.

L'achat d'Andernos (7)

Le 20 avril 1626, le juge du Capitulat acheta à Angoulême «La terre, paroisse et seigneurie d'Andernaux et Ignac». Cette dernière vente du patrimoine de Raymond de Forgues fut conclue par sa veuve, Catherine Redon, pour une somme de 7.500 livres. Comparé à la valeur de Lège ou de Lacanau, le prix d'Andernos était modeste, car il était directement fonction des revenus de ce fief d'Andernos-Ignac qui n'avait que des ressources très limitées, la pêche et quelques pauvres cultures.

Pierre Baleste n'était alors qu'un magistrat peu fortuné. Il ne put payer comptant son achat, mais il fournit la caution de son père qui, décidément était spécialisé dans ce genre d'intervention. La dame de Forgues faisait confiance à Pierre Baleste non seulement pour cet achat, mais aussi en lui confiant, quelques jours plus tard, la récupération des redevances dues par les tenanciers des Baronnie d'Audenge et Lacanau du temps de son défunt mari.

La vente de 1626 concernait toutes les terres, rentes et droits fonciers et seigneuriaux, mais aussi la justice haute, moyenne et basse. L'hommage était dû au «Roi, notre Sire». Malgré cette mouvance royale, Andernos ne fut jamais qualifiée «Baronnie» dans aucun acte. Pierre Baleste ne porta pas le titre de Baron, titre qui fut usurpé par sa descendance.

La vente concernait aussi une petite terre dans Sanguinet en Duché d'Albret, nommé «Cornilhou» (?) et estimée une centaine de livres à peine.

Le texte contenait quelques anomalies de forme : le nom d'Andernos était incorrectement orthographié ; il parlait de «paroisse», ce qui était abusif puisque la baronnie d'Arès était pour partie de la paroisse ; Pierre Baleste se voyait gratifié du grade de «licencié en droit» qu'il ne possédait pas. Cet homme qui, par ses fonctions, aurait dû posséder le souci de l'exactitude et du détail ne fit apporter aucune correction au texte. Tout cela, sans nul doute, était sans importance...

On trouve que, le 3 septembre 1634, Pierre Baleste donnait en bail à fief 10 journaux de prés salés sur la côte d'Andernos. Le 19 décembre de la même année, il établissait le dénombrement de la seigneurie en énumérant avec précision les taxes et droits de toute nature, principalement sur la pêche, qu'il prélevait dans sa seigneurie (8).

C'est sur la côte d'Andernos, tout près des terres concédées en 1634, que Jeanne de Mesplet fit réaménager d'anciennes salines. Il s'agit de la côte située au nord d'Andernos, au delà de l'église et qui fut reconstruite au 19^{ème} siècle en réservoirs à poissons.

Pierre Baleste, notable

En un temps où les comportements sociaux subissaient l'influence de l'Eglise et des pratiques religieuses, les notables se faisaient une obligation et un droit de manifester leur foi, leur opulence et leur ostentation par dons et libéralités aux édifices religieux sous des formes diverses telles que constructions et travaux, édifications de chapelles et caveaux privés.

C'est ainsi qu'en 1632, Pierre Baleste s'était engagé à réparer et transformer l'église de La Teste. Il fit construire une nouvelle sacristie et transférer la chapelle St-Sébastien qui devint le lieu de sépulture de sa famille (9). Ulérieurement, ce droit de sépulture fut confirmé à ses enfants par l'Archevêque en même temps qu'un droit au banc (10).

Les troubles de 1638-1639 et leurs suites

La saisie d'Andernos

Les dernières luttes entre l'Espagne avaient amené à La Teste de nombreuses troupes «tant cavalerie qu'infanterie». Il fallut assurer le logement et l'entretien de ces troupes et trouver le financement nécessaire. Les bourgeois testerins lancèrent un emprunt de 1600 livres qui fut négocié par leur mandataire, Thoumieu Peyjehan, marchand. Cette somme fut avancée par une dame Ollive de Mullet, veuve Guilleragues, qui appartenait au milieu parlementaire de Bordeaux. Par contrat du 19 avril 1639 (11), les bourgeois et notables de La Teste s'engagèrent solidairement et indivisiblement à garantir cet emprunt ; et, en conséquence, ils hypothéquaient tous leurs biens. Parmi ces garants figurait le juge Pierre Baleste. Or, le remboursement trainait, la dame de Guilleragues céda sa créance à Pierre Laville de Biganos, frère de Jean Laville, le futur Baron d'Arès. A la suite d'un arrangement de famille, Jean Laville devint titulaire de la créance et trouva là une possibilité de mettre la main sur Andernos. Il fit saisir cette seigneurie, mais, en 1663 et 1664, les héritiers Baleste réussirent à se dégager en soldant les 1600 livres et les intérêts qui s'élevaient à 121 livres (12). Andernos resta dans le patrimoine des Baleste.

Tentatives sur Lacanau

En 1642, 1643, la baronnie de Lacanau, jusque là propriété de Pierre Baleste, cousin de celui d'Andernos, était passée à son fils aîné appelé encore Pierre Baleste. Dans des circonstances que nous ignorons, Pierre Baleste d'Andernos, en sa qualité de parent du seigneur de Lacanau et conjointement avec Catherine Damanieu, dame d'Audenge et aussi parente des Baleste de Lacanau, tenta un retrait lignager de Lacanau, c'est-à-dire qu'il prétendit devenir propriétaire de cette baronnie après avoir désintéressé un nouvel acquéreur. L'opération échoua. Le juge Pierre Baleste et la dame d'Audenge furent déboutés et condamnés aux frais par arrêt du Parlement de 1645.

Le décès de Pierre Baleste - Ses enfants.

La date de ce décès est inconnue. Elle se situe vers 1650 - 1655, car à cette période le capitulat a un nouveau juge, Jean Fontebrière.

A son décès, Jeanne de Mesplet, sa veuve, devint la tutrice de ses jeunes enfants, Marie, Jean, et François.

Cette dame de Mesplet n'était pas originaire de La Teste, mais des Landes. Sa maison de famille était à St Pierre de Vic près de Dax, cependant les Mesplet s'étaient établis à La Teste depuis le siècle précédent (13) et ils s'y trouvaient encore en fin de siècle. C'étaient des commerçants.

A son décès vers 1660, la tutelle des enfants échu à son gendre, David de Saint-Paul. C'est manifestement dans ses relations landaises que Jeanne de Mesplet trouva un mari à sa fille aînée. Le 16 février 1654, on célébrait, à La Teste, les fiançailles de Marie et de David de St Paul, alors vice-sénéchal des Lannes (14), qui lui aussi était dacquois et résidait à Port de Gousse. Le curé de La Teste n'eut pas l'honneur de bénir le mariage. Déçu, il nota à la suite de l'acte de fiançailles «sont allés s'épouser à Andernos, mariage nul bien que consommé». On ne pouvait en moins de mots accuser les jeunes mariés de concubinage et leurs enfants à venir de bâtardise. Le curé de La Teste ignorait que les seigneurs hauts justiciers se mariaient habituellement dans les paroisses soumises à leur juridiction, plutôt

que dans celle de leur domicile. Ce n'était qu'un usage.

Jean Baleste était né vers 1637. François le 9.6.1649 (15). En matière de mariage, ils furent traditionnalistes et épousèrent deux sœurs Taffard, filles de Pierre Taffard de la Ruade. Elles étaient les sœurs de Nicolas Taffard qui, en 1715, était commissaire aux classes de la marine de La Teste et juge du captalat de Certes. Une autre sœur était mariée à un Mesteyrau, juge de Born. Des juges dans toutes les alliances !...

II - LA DESCENDANCE DE PIERRE BALESTE

Jean Baleste, juge et maire de La Teste, co-seigneur d'Andernos

Au décès de son père, Jean, fils aîné du juge du captalat était très jeune. Il n'avait pas terminé ses études. L'office de Juge échappa à la famille. Jean Fontebride, jusque là Procureur d'office, devint juge et le resta pendant une quinzaine d'années. Après lui, ce fut Pierre de Baleste-Martinon qui resta juge jusqu'à son décès à 85 ans, le 6 février 1686. Il semble que ce Baleste-Martinon n'était autre que le beau-père de Jean de Caupos, vicomte de Biscarosse et qui avait été juge de Lacanau.

Jean Baleste prit la suite de Pierre Baleste-Martinon. Il avait épousé le 27 novembre 1677 Catherine Taffard de la Ruade, peut être en second mariage car il avait alors une quarantaine d'années. Marie Baleste naquit de cette union, le 18 septembre 1684 et fut la seule héritière de ses parents.

Le 22 janvier 1693, Jean Baleste accédait au sommet des honneurs et responsabilités testerines en devenant «maire de La Teste», selon lettres royales à lui adressées à la suite de la création de cet office de «conseiller du Roi, maire perpétuel».

Son décès survint trois ans plus tard. Le 18 décembre 1696, il était enseveli dans la chapelle Notre-Dame de la Guérison et de Saint-Sébastien «en présence de presque toute la paroisse». Il avait fait de nombreux dons et legs à l'église et le curé prit soin de le noter.

Catherine Taffard, sa veuve, lui survécut jusqu'au 30 avril 1710.

François Baleste, Maire de La Teste, co-seigneur d'Andernos

L'office de maire, comme tous les offices royaux, était une charge héréditaire et François Baleste, seul parent susceptible d'en hériter, en fut pourvu par lettres royales du 28 juin 1697.

Il avait épousé Marie Taffard le 9 juin 1676 et mourut sans descendance le 14 septembre 1706 à 60 ans. Son épouse lui survécut et mourut la même année que sa sœur, le 17 juillet. «Les dames d'Andernos furent inhumées ensemble». Marie Taffard avait testé (16) en faveur de son frère et de sa sœur Marie, épouse Mesteyrau. Sa succession créa quelques difficultés entre Marie Baleste d'une part, ses oncles et tante Taffard d'autre part.

Jean et François Baleste portèrent l'un le titre de seigneur d'Andernos, l'autre de Seigneur d'Ignac ; parfois les titres furent inversés. A vrai dire, ils étaient les co-seigneurs de ces deux fiefs, car l'héritage de leur père était resté indivis.

L'indivision et le rachat d'Andernos

Pierre Baleste ne prit pas de dispositions testamentaires en faveur de Jean, son

fils aîné. Il n'avait pas réglé sa succession et son patrimoine, resté indivis entre ses enfants, fut géré par sa veuve, puis par son gendre à partir de 1663. La tutelle de David de Saint-Paul créa des difficultés entre les enfants devenus majeurs et lui-même. Il y eut un procès, il fut condamné par le Parlement (17).

En 1712, Andernos était toujours indivis entre les descendants des trois frères et sœur Baleste, à savoir Marie Baleste, épouse de Gérard de Campos, et son cousin germain, Jean Pierre de St Paul. La maison de famille des Mesplet à St Pierre de Vic n'avait pas été attribuée, elle non plus. Par acte du 28 mars 1712 «la maison de Mesplet» fut attribuée à St Paul et la seigneurie d'Andernos et Ignac attribuée en pleine propriété à Marie Baleste, moyennant une soulte de 3 500 livres. Or les affaires de David de St Paul avaient été mauvaises. Sa maison noble de Port de Gousse avait été saisie et adjugée en 1687 pour être définitivement adjugée à Marie Baleste, le 7 septembre 1722 (19), héritière d'ailleurs de ses cousins décédés Jean Pierre St Paul, et de sa sœur. Elle revendit cette maison noble en 1727.

Ainsi disparurent les derniers intérêts que possédaient en pays dacquois les Baleste d'Andernos depuis les deux mariages landais.

Le mariage Caupos-Baleste An 1700 et ses conséquences.

Au début de l'année 1700, Marie Baleste née le 18.9.1684 était dans sa seizième année, elle était mariable, sa fortune n'était pas énorme ; sans doute était-elle propriétaire d'un tiers d'Andernos et Ignac et de quelques biens de son père, elle avait aussi quelques «espérances» pour la succession de son oncle François, qui, marié depuis 24 ans n'avait pas d'enfant.

Tout cela était sans doute suffisant pour espérer un bon mariage. Elle épousa Gérard de Campos. Le mariage était socialement bon et flatteur, Gérard de Campos était noble, mais matériellement le mariage était décevant, Gérard était un cadet sans fortune. Il était le dernier fils de Jean de Caupos qui avait effectué une émergence sans précédent, un demi-siècle plus tôt, en accédant aux privilèges de la noblesse par l'achat d'un office de Conseiller du Roi, secrétaire en la Chancellerie de Guyenne, il avait acheté aussi la vicomté de Biscarosse et la Baronnie de Lacanau et possédait également, mais en roture, d'innombrables immeubles, terres et forêts. Cette fortune était passée à Jean Marc de Caupos, fils aîné, avec tous les titres familiaux importants, Gérard de Caupos simple «écuyer» ne possédait pas de fief, ni de titre reluisant, seulement celui de «seigneur de Lavie» (dans les Landes). Or, Gérard de Caupos-Lavie approchait 30 ans, Marie Baleste avait la moitié de cet âge, cette différence n'était pas un obstacle, le mariage eut lieu et le contrat fut signé le 12 mars 1700 chez Desgons (20), notaire de La Teste. Marie Baleste apportait tout l'héritage de son père à l'exception de la moitié de sa maison dont sa mère conservait l'usufruit. Le contrat ne précisait pas la nature et l'importance de cet héritage. Le fiancé «promettait d'habiller la Demoiselle Baleste le jour de ses noces» et rien de plus, laissant à la demoiselle Taffard le soin de pourvoir par la suite au vestiaire de sa fille et à son entretien. Il promettait aussi des bijoux, selon l'usage.

Ce ménage peu fortuné s'établit à Andernos où les seigneurs possédaient une maison plutôt modeste et qui, à la Révolution, tombait en ruines. Il conservait cependant ses attaches familiales de La Teste.

Gérard de Campos administra Andernos et rendit, après le décès de Fran-

çois Baleste, les hommages au Roi, les 10 juillet 1711 et 10 juillet 1717 (21).

Par lettres royales du 29 février 1708, Gérard de Caupos, époux de Marie Baleste, nièce du défunt François Baleste, maire perpétuel de La Teste, recevait cet office héréditaire de Maire. Sans doute, cette fonction l'appelait-elle à partager son temps entre Andernos et La Teste ; c'est là qu'il mourut le 13 juin 1721.

De son mariage sont nés deux enfants :

— François de Caupos, né à La Teste le 17.9.1701

— Marie de Caupos, née à La Teste le 26.8.1703

Marie de Baleste s'éteignit à La Teste le 30.4.1749 et avec elle le dernier des Baleste d'Andernos.

Le mariage de 1700 eut des conséquences familiales alors tout à fait imprévisibles. A la suite de plusieurs décès survenus dans la famille Caupos, à la suite aussi d'un second mariage Caupos-Caupos en 1720, la seigneurie d'Andernos entra dans le patrimoine des derniers Caupos et accrut encore l'immense fortune constituée par Jean de Caupos et ses enfants. C'est ce que nous verrons ultérieurement.

P. LABAT

- 1) Cf bulletins 23 et 24 de la S.H.A. «Les Barons d'Audenge, seigneurs d'Andernos et Lacanau».
- 2) Le fascicule publié par Denis et Christophe Blanchard-Dignac intitulé «Etat-civil du Capitat» n'est pas une véritable étude de généalogie mais un précieux relevé par famille des alliances qu'elles ont établies. C'est une bonne base pour des recherches plus précises.
- 3) A.D.G. G 419
- 4) A cette époque, il n'y avait aucun préjugé d'âge. Le favoritisme battait son plein. Lorsqu'il arriva à Bordeaux, en 1600, pour occuper le siège de l'archevêque, François de Sourdis n'avait pas 25 ans. Il était cardinal depuis 1 an.
- 5) En 1614, le juge était Jean Dusol, avocat ; en 1597, il était déjà juge de Certes. En 1617, Pierre Baleste est juge.
- 6) Insinuations du Parlement
- 7) A.D. des Charentes E 340
- 8) cf bulletin 7 de la S.H.A.
- 9) Contrat Dautiège à Bordeaux du 26.11.1632
- 10) Ordonnance de l'archevêque ; le 7-1-1680 Fonds Ducasse A.M. Bx
- 11) Notaire de Lafitte de Bordeaux - ADG 3 E 15239
- 12) A.D.G. 3 E 3904, Darmazacq, notaire année 1663 p. 46, année 1654 p. 98
- 13) A.D.G., Brun, notaire de Gujan, 1592, testament de Jeanne de Mesplet, épouse Caupos
- 14) Etat-civil de La Teste, registre détenu actuellement par la mairie de Lanton !
- 15) D'après le texte de sa nomination à l'office de maire.
- 16) Le testament du 6-2-1710 est perdu. Il est connu d'après son enregistrement.
- 17) Arrêt du 23-1-1674, non retrouvé.
- 18) Fau - notaire à Bordeaux - 3 E 5980
- 19) Fau - notaire à Bordeaux - 3 E 6009
- 20) A.M. Bx - Fonds Ducasse N° 29. Les minutes Despons ont été dispersées, détruites ou disparues. Le texte du fonds Ducasse étant une minute.
- 21) A.N. P 534/4

L'AFFAIRE COMBES (1777-1784)

TROISIEME PARTIE

LE DERNIER ACTE (1783-1784) ET SES CONSÉQUENCES

L'année 1783 arrive sans que la Tournelle ait pris la moindre décision. Voilà pourtant plus de cinq mois que l'ultime information s'est achevée et que les dix-huit derniers témoins cités par Marie Combes ont été entendus ; quant à leurs recollections et confrontations, bien que s'ajoutant à ceux des cent quatre premiers témoins, ils ne se sont guère prolongés au-delà du mois de Juillet 1782 (*). Mais n'est-ce pas désormais chose courante, depuis la saisine du Parlement en janvier 1779, que les magistrats ne se montrent guère empressés d'en finir avec le dossier «Marie Baudens et Rolland» ?

Deux des décrétés enragent plus particulièrement devant tant d'atermoiements : le tonnelier Jean Dutruich qui se morfond toujours dans son cachot du «Palais», «tenu au secret, destitué de tout secours, privé de toute consolation» (1) et le receveur Guillaume Desbiey qui, tout en étant pour l'heure «privé de ses emplois» sous l'effet du décret du 28 février 1782 (2), attend les résultats de l'inspection de M. de Montcloux.

A Bordeaux, l'abbé Desbiey, pour sa part, ne ménage pas sa peine. «Par son ordre», le sieur Michel Racle, imprimeur-libraire de la rue Saint-James, prend en charge l'impression d'un mémoire pour le capitaine Joseph Domain contre Marie Baudens et Jean-Jacques Audier : ce document sort des presses le 3 février 1783 (3). Domain, incidemment mis en cause par la veuve Combes, affronte alors la négociante testerine devant l'Amirauté de Guyenne (2). Aussi, le chanoine de Saint-André a-t-il immédiatement considéré qu'il convenait de gagner l'appui du maître de barque parfaitement au courant d'opérations «étranges» réalisées naguère par la marchande-cabaretière (**).

* Dans le Mémoire pour Dutruich (1), l'avocat Romain de Sèze précise effectivement : «Toute la procédure est achevée au mois de juillet 1782».

** Joseph Domain devait révéler, entre autres choses, «la fraude du prétendu naufrage dans la Manche» d'une barque appartenant à Marie Combes, la «Marie d'Arcachon», qui avait, en fait, continué à naviguer sous deux autres noms : «Les deux Frères» puis le «Saint Joseph de Bordeaux» (2).

En effet, par le temps qui court, il est impensable que le clan Desbiey néglige un seul allié. A force de maladrances, Guillaume Desbiey ne s'est-il pas, en mars 1782, fait un ennemi supplémentaire parmi les agents mêmes de la Ferme Générale en poste à La Teste, en la personne du nouveau Capitaine Général Hannel ? (*). Pourquoi avoir refusé, à la suite du décret de la Tournelle, de «lui laisser la manutention du tabac» (4) ? Des accusations mensongères devaient alors être répandues qui insinuaient que le receveur participait à des transports frauduleux de sel de Certes pour le plus grand profit de sa sœur et de son beau-frère, les Turpin. Malgré la déclaration faite le 23 août 1782 par Jean Aupetit «pour rendre témoignage à la vérité (...), dans la conciergerie de la Cour des Aides entre les deux guichets en signe de liberté» (5), les racontars se sont perpétués. Bien pis ! Ce qui était à craindre s'est vite concrétisé : les propos fallacieux du tambourelaire Dessans, tombés dans l'oreille complaisante de Hannel avant d'être démentis par Aupetit, sont parvenus jusqu'à M. de Montcloux !

I - DESBIEY MENACÉ DE DESTITUTION

L'enquête du fermier de correspondance, M. de Montcloux fils, chargé avec M. de Pressigny (**) du contrôle des directions des Fermes de Bordeaux, La Rochelle, Poitiers, Bayonne et Auch (6), se situe, selon toute vraisemblance, au cours des derniers mois de 1782 (***).

Accompagné de M. de Gercy, accueilli par le receveur intérimaire Havet et le capitaine général Hannel, M. de Montcloux vérifie donc les registres du bureau principal et de l'entrepôt de La Teste (7), s'informe, écoute les témoignages et les récriminations «des capitaines ou bourgeois». L'intéressent tout à la fois la gestion du receveur-entrepôseur et sa personnalité.

Guillaume Desbiey est rapidement mis au courant par M. de Gercy des accusations qui ont été ressassées contre lui à La Teste et que, de toute évidence, l'inspecteur a rapportées à ses collègues fermiers généraux. Son informateur lui demandant de garder le secret, Desbiey n'en fait guère état jusqu'au 6 décembre 1783, date à laquelle, averti qu'il est menacé de destitution, il adresse un long mémoire à la Compagnie des Fermes :

«Si, comme j'en suis instruit, la Compagnie a fait M. de Montcloux juge de l'état futur que je dois avoir, il y a lieu de croire que ce ne sera pas sur sa simple opinion destituée de preuve : M. de Montcloux lui-même ne peut conclure à rien d'alarmant pour moi si comme je le pense sa justice ne se détermine qu'après la

conviction (...). Quelqu'un que (M. de Gercy) ne voulut point me nommer avait avancé à M. de Montcloux que je m'étais entendu avec le Sr Turpin mon beau-frère pour le commerce du sel ; alors Mr de Montcloux demanda à ce délateur la preuve du fait qu'il avançait ; ce calomniateur lui en promit vingt pour une ; je n'ai pu soupçonner de cette abomination que Hannel Cap^{ne} Général ou le nommé Marichon Marc (), celui-ci en haine d'une lettre que j'eus l'honneur de répondre à Mr de Pressigny qui me demanda ce qu'était le fils dudit Marichon pour qui son père demandait une place de surnuméraire ; quoiqu'il eût dit ce qui était à ma connaissance, ledit Marichon, n'ayant pu obtenir ce surnuméariat, a toujours cru que j'avais détruit son fils dans l'esprit de M. de Pressigny...» (4).*

Desbiey espère donc que «la justice de la Compagnie» ne se contente pas «d'une pure délation sans aucune preuve». Mieux ! Il essaie de faire comprendre - à ses supérieurs - «que ce n'est pas lui, receveur, mais le capitaine général qui donne des ordres aux commis préposés au contrôle de la gabelle» (8) ! Et de rappeler qu'en 1770, informé «qu'il y avait eu une espèce de ligue entre (son) beau-frère et le sieur Cravey autre négociant de La Teste pour faire décharger en fraude deux barques de sel à Libourne», il avait ramené Turpin dans le droit chemin sans omettre d'avertir le directeur des Fermes à Bordeaux et le receveur de Libourne.

Loin de «conniver» avec son beau-frère, Desbiey, qui se défend de faire «son apologie», considère que son action incessante pour débusquer les fraudeurs ne lui a «jamais été pardonnée et (qu') on a voulu s'en venger quand on a cru en trouver l'occasion propice». Quant à Hannel, il ne doit guère être pris au sérieux : ne va-t-il pas «s'enivrer les après-midi avec le Sr Bénazet et le Sr Pigeon, apothicaire du lieu qui vend du sel de fraude» ?

Pour terminer son plaidoyer pro-domo, le receveur invite ses supérieurs à parcourir «les mémoires ou pour mieux dire les libellés diffamans qu'a produit ou publié contre (lui) Marie Combes ; on y découvrira l'impuissance où elle a été de (le) faire soupçonner d'infidélité dans (ses) emplois ; cependant elle a produit 122 témoins pour tacher de (le) convaincre de crime» (4).

Cette mise au point, à l'adresse des fermiers généraux, ne sera d'aucun effet. Il est vrai que Guillaume Desbiey prend fait et cause pour les Testerins dont l'assemblée capitulaire du 27 juillet 1783 conteste l'installation du grenier à sel décidée par l'adjudicataire Nicolas Salzard (**), ce qui est on ne peut plus maladroite. La menace de destitution plane donc sur la tête du receveur tout au long de l'année 1784. En désespoir de cause, Guillaume Desbiey se voit contraint d'envoyer un Placet «à Mgr le Contrôleur Général des Finances» dans lequel il inclut son Mémoire de décembre 1783. Après avoir rappelé la genèse de l'affaire qui l'oppose à Marie Combes, il poursuit ainsi :

«... La procédure a été extraordinairement consommée. Elle pourroit même avoir été définitivement jugée si, par ses intrigues, par ses protections, par la témérité de ses démarches, Marie Combes n'avait forcé la plupart des magistrats de la

* Un fragment de phrase a été biffé - il était pourtant très instructif : Desbiey y affirmait que Marichon Marc «désiroit l'établissement d'un grenier à sel pour en être le régisseur à La Teste» ! De fait, Bernard Ballestre-Marichon de Marçq sera «receveur du grenier à sel» (cf. Etat-civil de La Teste, acte du 12 octobre 1784).

** L'abbé Desbiey reprochera vertement à son frère de s'être prononcé contre le grenier à sel : «que vous importe ce grenier vis-à-vis des traitres et des esclaves qui en ont provoqué l'existence ?» (10).

* Il avait, semble-t-il, remplacé Jean Lamothe à la tête de la Capitainerie Générale de La Teste (cf. Etat Civil de La Teste : acte du 2 septembre 1778 et A.M. de Bordeaux Fonds Delpit 78)

** Fils du directeur des Fermes de Bordeaux qui «inaugura» en juillet 1738 l'Hôtel des Fermes bordelais.

*** Le contenu du Placet adressé au Contrôleur Général par Desbiey (Fonds Delpit 77) permet : a) de dater sa rédaction avant septembre 1784 - b) de situer l'inspection de M. de Montcloux après juin 1782. De plus, dans le Mémoire pour la Compagnie des Fermes, dont le brouillon est parvenu jusqu'à nous et qui se trouve inclus dans la copie du Placet, figure la date d'envoi partielle du 6 décembre - soit 1783, et Desbiey y fait remonter le séjour de Montcloux «à deux ans ou environ». Lapsus calami : il faudrait lire : «il y a un an ou environ» - soit dernier trimestre 1782.

Tournelle de Bordeaux à s'abstenir de la connaissance de son affaire. Les moindres ordonnances d'instruction sont suspendues des mois entiers par les difficultés que trouve cette Tournelle à compenser des magistrats aux chambres pour se composer au nombre prescrit.

C'est dans ces circonstances, Monseigneur, que je me suis vu faire par la Compagnie de Messieurs les Fermiers Généraux la menace accablante de me voir destitué incessamment de mes places au bureau de La Teste. Mes réponses aux lettres qui ont motivé cette menace seront mises, Monseigneur, sous les yeux de votre Grandeur.

J'ajouterai icy qu'en attendant l'arrêt qui déclarera et vengera mon innocence, mes places au bureau de La Teste peuvent être régies sans qu'on m'en dépouille et sans que les intérêts de Messieurs les Fermiers Généraux soient du tout compromis.

Ils ont besoin de rendre le sujet () qu'ils avoient chargé par intérim à d'autres fonctions qu'ils lui avoient confié auparavant mais ils ont des surnuméraires...» (9).*

II — L'INNOCENCE VENGEÉE ?

Desbiey n'est pas le seul à réclamer que son innocence soit vengée par un arrêt du Parlement. L'ensemble des décrétés, avec plus ou moins de force et d'arguments à faire valoir, sont dans le même état d'esprit que lui. Ainsi, dès le printemps 1783, Jean Dutruch et Jean Fleury font paraître leurs mémoires imprimés avec l'aide de leurs avocats.

Pour Bourillon - «il y a déjà plus d'un an qu'il languit dans ses fers» (1) -, Romain de Sèze s'emploie donc à «approfondir la défense d'un malheureux ouvrier», «homme du peuple et père de famille» dont l'innocence ne fait, pour lui, aucun doute. Le seul tort de Dutruch, c'est de ne pas avoir «convenu de s'ériger en dénonciateur» de Marie Combes dans le procès que la négociante a intenté à ses assureurs.

Pour réfuter les manœuvres subornatoires envers les bouviers que Marie Baudens et Jean-Baptiste Rolland imputent au malheureux tonnelier, de Sèze dresse un triple catalogue :

«1 - les contradictions entre les témoins qui prétendent avoir vu et ceux qui n'ont qu'ouï dire.

2 - Les contradictions des témoins entr'eux dans leurs dépositions.

3 - Les contradictions entre les témoins dans les confrontations» (1).

Il démontre ensuite l'in vraisemblance «du souper chez le sieur Cravey» qui aurait permis de mettre la dernière main au voyage à Bordeaux en passant par Lanton. C'est l'occasion pour lui de prononcer un véritable réquisitoire contre la famille Taffard dont il dénonce, à ses dires, «d'une manière irrésistible l'imposture» avec l'aide d'un géomètre de Bordeaux, le sieur Larroque, «dont les connaissances en astronomie ne sont pas équivoques» : désormais, la Tournelle n'ignore plus «l'heure de la basse et pleine mer, à l'entrée du havre d'Arcachon et au bassin

de La Teste, la nuit du 29 au 30 Juin 1778, (ni) l'heure du coucher de la lune cette nuit-là et celle du lever du soleil le lendemain 30».

La défense de Jean Fleury est moins volumineuse. Son avocat, Maître Seur, s'étonne tout d'abord que son client n'ait été accusé de subordination que «dans une requête présentée en la cour le 28 avril 1781». Accusation bien tardive pour ne pas être fausse ! Comme étaient fausses les allégations de Marie Combes visant à faire croire que Fleury était «son débiteur de 49 livres» et «qu'il lui avoit deux fois porté le poing au nez». Bien sûr, les relations entre les deux co-propriétaires de «La Jeune Marie d'Arcachon» n'ont pas toujours été empreintes de la plus grande cordialité. En fait, Marie Combes, en accusant Fleury d'avoir suborné les bouviers, chercherait à se venger de ses dépositions devant l'Amirauté : il n'aurait pas dû contester le tonnage et le prix de la cargaison de «La Jeune Marie».

Pour Me Seur, Jean Fleury ne se trouve mis en cause que par des témoins qui «ne méritent pas de foi», en particulier le couple Bernadet qui doit 180 livres à Marie Combes. Pour preuves des mensonges des témoins, l'avocat rappelle que son client «étoit retenu dans son lit par une grave maladie à l'époque du prétendu souper chez Cravey» et ne peut imaginer que le négociant Fleury «eut tenté de suborner des bouviers dans sa grange, en présence de plusieurs personnes, et surtout devant des femmes dont il devoit craindre l'indiscrétion et la loquacité» ! (11).

Il relève aussi que le bouvier Jean Dubernet, dit le Rond, a «désespéré par sa déposition et son recolement Marie Combes et ses Patrons», malgré toute la haine qu'il avait juré à Fleury qui l'avait chassé de sa métairie après l'avoir convaincu de vol. Comment expliquer en effet qu'il ait «parlé autrement à la confrontation» ? Dubernet a, sans doute aucun, subi des pressions : «on lui a fait une leçon qu'il a mal suivie» puisqu'il a «dit alors un mensonge bien grossier».

«Enlevé à sa famille, à ses affaires, à un commerce considérable pour lequel il a des correspondances dans plusieurs ports du Royaume», Jean Fleury que tourmente «la crainte d'avoir perdu l'estime publique» doit être vengé avec éclat : Maître Seur demande que la Tournelle condamne sans retard Marie Baudens et Jean-Baptiste Rolland, permette à son client de «faire imprimer et afficher l'Arrêt qui interviendra à concurrence de cinquante exemplaires et lui octroie 20.000 livres de dommages-intérêts.

Ces deux mémoires - pour Jean Dutruch et pour Jean Fleury - seront insuffisants pour remettre en branle la lourde machine judiciaire et inquiéter «Marie Combes et ses prôneurs, les complices de ses abominables intrigues». Ce double but ne sera atteint qu'un an plus tard avec la nouvelle offensive des frères Desbiey.

Le 27 mai 1784, paraît le Mémoire pour monsieur l'abbé Desbiey contre Marie Baudens et Baptiste Rolland (3). Ce document - malheureusement non retrouvé - a pour effet immédiat d'obliger Marie Baudens et Rolland à entreprendre la rédaction de leur «Tableau des Faits». (12)

Le 10 juillet, Guillaume Desbiey signifie à ses accusateurs son «inventaire raisonné» où «par des preuves écrites, produites et expliquées» (2) il appuie sa défense. Quelques jours plus tard, la réplique arrive : le «Tableau des Faits pour la Dlle Marie Baudens, veuve Combes, négociante à La Teste & Jean-Bapt. Rolland, accusés d'avoir chargé seize tonneaux d'eau pour vingt-deux tonneaux de vin, d'avoir fait assurer cette fausse cargaison & d'avoir préparé le naufrage du bâti-

* Jacques E. Havet ne sera muté ni «à St Malo ni dans un autre poste vacant en Bretagne» : il remplacera Desbiey comme receveur des Fermes à La Teste en 1785 et sera, en 1790, le premier receveur des Douanes testerin.

ment qui la portoit» est publié contre les Assureurs et l'ensemble des décrets. Les deux associés, «réduits à la nécessité de (se) défendre (eux)-mêmes» s'excusent par avance «si (leurs) lecteurs trouvent moins d'agrément dans (leur) style que dans celui de (leurs) adversaires» et reprennent, une à une, avec force détails, les preuves produites devant les Juges de l'Amirauté et les accusations formulées devant la Tournelle. Le Tableau des Faits constitue la somme de toutes les affirmations, allégations, insinuations que la négociante et son chargé d'affaires ont avancées depuis 1778. Pour terminer, ils vont même jusqu'à inventorier «les faits justificatifs prouvés dans l'information en subornation, faite à la requête de la Dlle Combes & Rolland» (2).

Or, l'arrêt de la Tournelle, en date du 30 mars 1781, confirmé par un arrêt du Conseil (13), n'avait pas autorisé Marie Baudens et Rolland à prouver des faits justificatifs. Ils ne pouvaient que «faire preuve par information des faits de subornation par eux articulés» (14).

Le Tableau des faits provoque une avalanche de ripostes - toujours imprimées. Guillaume Desbiey produit son Mémoire contre «Marie Baudens, femme volontairement séparée & depuis veuve de Jean Combes, colporteur, et Jean-Baptiste Rolland, associé de ladite Baudens ...» (2). Viennent ensuite, le 13 août 1784, les «Observations sommaires pour le sieur Etienne Turpin, négociant ...», les «Réponses de l'abbé Desbiey contre Marie Combes et Rolland» (14 août 1784) et, à l'instigation des assureurs, les «Notes sommaires sur un écrit qui vient d'être signifié de la part de Marie Combes & Jean-Baptiste Rolland, intitulé : Tableau des Faits.»

Chaque partie argumente, réfute, conteste, apporte de nouvelles preuves. On s'étonne que Marie Combes laisse sans réponse l'accusation de Romain de Sèze lui imputant la falsification de comptes, pourtant remis à la Tournelle, avec «de l'eau-forte mitigée par de l'eau». Turpin ironise sur «la conduite irréprochable» de la négociante et se flatte de ne rien lui devoir, ni à Rolland (15). Les assureurs, tout en faisant référence à leur «Examen analytique» publié avant la parution du Tableau des faits (16), prennent en charge la défense du capitaine Jean Dignac, toujours contumax, persuadés qu'ils sont d'avoir «solidement détruit la nécessité de la complicité» du maître de barque et de la négociante dans le naufrage de «La Jeune Marie d'Arcachon».

Mais la charge la plus violente contre Marie Combes et Jean-Baptiste Rolland vient de Guillaume Desbiey excédé «de gémir sous l'opprobre d'une interdiction humiliante qui, depuis plus de 28 mois, (l') a enlevé à (ses) affaires domestiques et (l') a privé de (son) état». Le receveur ne se contente pas de remonter à son installation à La Teste, le 1er avril 1772 : il rappelle les opérations de commerce qui opposèrent son prédécesseur à la marchande testérine, rapporte par le menu l'ensemble des procédures qui se sont engagées depuis 1778, repousse «les impudentes assertions de Marie Combes et proteste de son innocence en s'adressant «à ses parents, à ses amis, à ses concitoyens (...), enfin à tous les Magistrats qui doivent le juger».

Et cette fois, Guillaume Desbiey est entendu. Le 6 septembre 1784, «un arrêt de la Cour du Parlement de Bordeaux, rendu en la Chambre de la Tournelle» relaxe le receveur et les autres parties de l'accusation calomnieuse de Marie Combes, qui est condamnée avec Rolland «à payer solidairement 58 livres de dommages et

intérêts à verser au receveur de l'Hôpital de la Manufacture de Bordeaux et une somme de 2 465 livres 10 sols 3 deniers pour frais et dépens» (17).

Les deux condamnés ne montreront guère d'empressement pour acquitter les diverses sommes : le 28 novembre 1784, à la requête du chanoine Desbiey, «Jean Arbouillié, huissier audiancier à la Monoye de Bordeaux» se présentera, rue Ste Eulalie, au domicile de Marie Combes et de Rolland pour leur «faire très express commandement de par le Roy et Justice (...) d'incontinent et sans délai, conjointement et solidairement payer...» (18).

III - LE TRIOMPHE DU CLAN DESBIEY

Ainsi, Marie Combes a-t-elle été reconnue coupable par le Parlement de Bordeaux. Pour les frères Desbiey et leurs amis, il importe désormais que tout le monde le sache. L'abbé Desbiey commence par commander à Michel Racle, son imprimeur-libraire attitré, l'impression intégrale de l'arrêt du Parlement : il en reçoit livraison le 20 octobre 1784 (3). Ensuite, il fait tirer la condamnation de la Tournelle, sous divers formats, sans lésiner sur le nombre. Il s'en réserve 278 exemplaires dont 228 placards et indique comment ventiler le solde :

- 25 pour Pierre Portié, Jean Dutruich, Pierre Turpin et François Dignac,
- 24 pour Pierre Duman, Gérard Cravey, Jean Lacaze, François Lalande «dit Francisi», Jean Lalanne et Jeanne Lacaze.
- 12, sous forme de placards, pour Jeanne Lacaze, Jean Lalanne, François Lalande, Jean Lacaze, Gérard Cravey, Pierre Duman (3).

Mais l'opération la plus délicate consiste à obtenir de la Compagnie des Fermiers Généraux que Guillaume Desbiey réintègre dans les meilleurs délais ses postes de receveur et d'entreposeur du tabac à La Teste. Guillaume, qui croyait dur comme fer que ce serait chose faite dès l'arrêt de la Tournelle, a dû rapidement déchanter et s'est retiré à Saint-Julien en Born (19).

Quelque peu déçu de l'attitude de la hiérarchie parisienne, l'ex-receveur demande, dans le courant du dernier trimestre 1784, à ses supérieurs bordelais d'intervenir, ce qui nous vaut une note où est envisagée sa «retraite» :

«... Attaqué dans son honneur par la D^e Combes habitante et marchande de La Teste, le sieur Desbiey a été forcé de suivre au Parlement de Bordeaux une affaire devenue criminelle et très grave par les intrigues de cette femme. Il a fallu pour cela d'abord qu'il se fît suppléer dans ses fonctions et ensuite que la Compagnie nomma par interim à ses emplois : cependant la manutention intérieure de ce receveur (a été) vérifiée par Monsieur de Moncloux. Il a été reconnu que les registres étaient très mal tenus à celui des déclarations près qui étoit en bon ordre ; pour se justifier à cet égard le sieur Desbiey a exposé la nécessité où il avoit été de se faire suppléer et surtout son empoisonnement et celui de toute sa famille, accident qui ne lui avoit permis de s'occuper dans ce moment que du registre des déclarations, se proposant de travailler sur les autres dès que sa santé le lui permettroit. Les détails de sa justification sur ce point comme sur quelques autres sont sous les yeux de la Compagnie.

Le sieur Desbiey a enfin obtenu au Parlement de Bordeaux un arrêt qui en déshonorant ses parties ne laisse aucun doute, ni sur son innocence, ni sur sa probité ;

d'après ce préalable il n'a pas douté que la Compagnie ne lui rendit aussi son estime en le remettant à ses emplois, et il pense que cet acte de sa justice manque à son entière satisfaction ; rien selon lui ne peut l'en dédommager et sa délicatesse à cet égard est telle qu'aucun emploi ni supérieur ni plus utile ne pourroit le satisfaire. Son âge et ses longs services ne lui laissent que le désir d'une retraite prochaine pourvu qu'elle soit honorable et sans reproche, il se prêterait à cet égard à tous les arrangements qui pourrout plaire à la Compagnie, et il compte assés sur ses bontés pour espérer qu'elle voudra bien ne pas perdre de vue les sacrifices qu'il a fait pour avoir ses emplois. Il espère encore que pour le dédommager de sa non jouissance pendant l'interim elle voudra bien lui accorder par forme de gratification les appointements et émoluments tombés en vacance» (20).

Alors que Guillaume Desbiey admet de se retirer, avec les honneurs et rétributions à la clé, son frère continue de remuer ciel et terre pour que les Fermiers Généraux lui rendent ses places. L'abbé fait intervenir l'archevêque de Bordeaux, Ferdinand-Maximilien Mériadeuc, deux de ses vicaires généraux, les abbés Guyonnet de Monbaleu et Jean-François Hughes du Tems qui le tiennent au courant des tracasseries qui ont lieu entre directeurs, receveurs, contrôleurs des Fermes et certains Fermiers Généraux, et le marquis d'Elbée.

Dans une longue lettre - non datée mais vraisemblablement de janvier 1785 (21) -, Louis-Mathieu Desbiey rend compte à Guillaume des démarches effectuées en sa faveur (10).

«... Il vous suffira de savoir que plusieurs fermiers généraux ignoraient ce qui se passait à votre égard, et que, malgré vos préventions justifiées cependant par quelques apparences, M. de Lapérière a été l'un de vos plus fermes appuis. Vous regarderiez comme une fable l'assertion que je pourrais vous donner que MM. Taffard et Douazan se sont donnés des mouvements en votre faveur (*). (...) Quelqu'étonnante que soit cette conduite, elle n'en est pas moins certaine, et je n'en ai pas moins écrit à mon patron, par un billet séparé de ma lettre, les rapports nécessaires que M. Taffard devoit avoir avec vos ennemis et les miens de La Teste et de Bordeaux. Parmi les amis qui se sont montrés, quelque zèle qu'ayent eus l'abbé du Tems au nom du patron (**) & l'abbé de Monbaleu au nom de M^{eur} de Bertin et au sien, le plus éclairé, le plus fort et le plus courageux dans la réfutation des imputations, c'est sans contredit M. d'Agès...».

L'abbé Desbiey souligne aussi «les différentes propositions faites tant par M. de Pressigny que par quelques autres (fermiers) pour écarter la demande formelle du rapport de Mr Moncloux qu'ils ne veulent compromettre à quel prix que ce soit. En dernière analyse, il paroît qu'ils (les fermiers généraux) cherchent sincèrement à concilier l'amour-propre de leur jeune confrère avec la justice qu'ils se voyent forcés de vous rendre. Il paroît même qu'ils sont comme décidés à vous remettre vos emplois à La Teste, (...) J'ai - poursuit-il - engagé ma parole d'honneur, que si après vous avoir rendu la justice que vous réclamiez, la Compagnie se déterminoit à vous rendre vos places, vous demanderiez votre retraite ou un traitement dans les trois mois de votre exercice...».

* Douazan ou Doazan était receveur général à l'Hôtel des Fermes de Bordeaux et donc chargé de la Caisse des 2 et 3 sols pour livre (cf. B.S.H.A.A. N° 35)

** Ce patron n'est autre que l'archevêque de Bordeaux ; quant à M. d'Agès - en fait Bachelier d'Agès -, c'était un ancien directeur des Fermes de Bordeaux.

Pour l'abbé Desbiey, le dénouement paraît proche. Mais sera-t-il heureux ? Malgré la «bonne volonté» de plusieurs membres du Grand Comité qui aura à trancher, le résultat n'est pas acquis d'avance. «Vous avés, dit-il à son frère, une quantité d'ennemis prodigieux acharnés contre vous, et M. de Moncloux qui a été sur les lieux a fait grande sensation dans le bureau où cette affaire a d'abord été traitée. J'ai copié ses propres expressions. Il ne me laisse même pas ignorer que les gens qui veulent vous nuire inventent des calomnies qui laissent toujours de fâcheuses impressions». Qui plus est, l'annonce de «la destruction du grenier à sel» a été interprétée comme une vengeance dans les hautes sphères de la Ferme Générale. Prévoyant tout, même le pire, Louis-Mathieu propose à son frère une place d'entreposeur à Bordeaux pour qu'il trouve enfin «cette honnête aïzance qui contribue si fort à nous faire supporter les rigueurs des saisons et les inconvénients inséparables de notre existence». Aussi l'invite-t-il à venir à Bordeaux «les trois derniers jours gras, sans paroître à La Teste» pour discuter de ce projet. Dans l'immédiat, il lui demande de répondre aux «différents griefs répétés verbalement par différents fermiers généraux tant à Mr Bachelier d'Agès qu'à Mrs le marquis d'Elbée, l'abbé du Tems, l'abbé de Monbaleu et M. l'abbé Roza secrétaire du prince L.».

Guillaume Desbiey, qui s'est déjà justifié auprès de ses supérieurs sur plusieurs points, prend connaissance des reproches et des conclusions formulées par M. de Moncloux : 1) Il aurait fait preuve de «beaucoup de négligence dans la tenue de ses livres et registres». 2) Il aurait «beaucoup favorisé son beau-frère dans bien des occasions». 3) «Il est représenté dans le rapport de M. de Moncloux comme un très grand tracassier, se mêlant de tout & des affaires de tout le monde pour susciter des procès au tiers et au cart» ; 4) comme détesté dans tout le pays principalement pour cette raison. 5) «On observe que la de Combes a beaucoup de parens et amis, tant dans l'endroit qu'à Bordeaux, d'où on conclut qu'il est de l'intérêt de la Ferme de le retirer de La Teste quand même la Compagnie n'aurait rien trouvé dans sa conduite de contraire aux règles et aux intérêts de sa régie». 6) «On est revenu à la charge pour certifier qu'il a singulièrement favorisé les fraudes de son beau-frère principalement dans le commerce du sel (avec pour) preuve la différente manière de procéder pour les mesurages à bord des batimens entre son beau-frère et les autres négociants de La Teste ...» (21).

Et voilà, dans ses réponses, Guillaume Desbiey reparti en guerre contre Marie Combes ! «Jamais je n'ai négligé de garnir les registres soit de la recette aux traittes, soit de l'entrepôt». De mèche avec Turpin ? «C'est une calomnie». Tracassier ? «Jamais je ne me suis mêlé d'aucune affaire à La Teste», à l'exception de deux dont la dernière était une affaire «que Rangeard un des faux témoins de Marie Combes a suscitée au nommé Jean Bouzats». Détesté ? «Personne ne me déteste dans le pays que Rangeard et les adhérens de Marie Combes et comme je l'ai observé ailleurs Marie Combes n'a point de parens à La Teste que dans la lie du peuple et avec qui un receveur ny un entreposeur ne peuvent et ne doivent avoir aucune liaison». Le commerce du sel ? «Je répéterai toujours qu'il est faux que dans aucune circonstance j'aye favorisé ni pu favoriser mon beau-frère pour le mesurage du sel...» Et de rappeler que Marie Combes, elle, avait été convaincue de fraude sur le tabac grâce à une embuscade qu'il avait établie (23).

Ce n'est que le 10 Juin 1785 que la Ferme Générale décide enfin de replacer

Guillaume Desbiey à la tête de la recette et de l'entrepôt de La Teste (*). Mais les frères Desbiey n'ont guère le temps de savourer leur triomphe. Le 16, Guillaume, malade, doit s'aliter. «A bout de forces et d'émotions» (8), il meurt le mercredi 22 juin, âgé d'environ cinquante huit ans après avoir reçu les sacrements d'extrême onction» (24).

Ce décès a pour conséquences immédiates de plonger l'abbé Desbiey et les Turpin dans des querelles d'argent qui ne sont pas près de se terminer et dont nous verrons plus loin les implications et de permettre à Jacques Etienne Jean Havet d'envisager avec sérénité une longue carrière à La Teste et de s'y installer (veuf de Suzanne Dubayle, il épousera le 17 mai 1793 Marie Baleste-Marichon, fille du chirurgien Pierre Baleste-Marichon et de Marie Eymericq).

IV - DE LA RÉVOLTE A LA RÉVOLUTION

Qu'en est-il alors des Testerins qui, décrétés le 28 février 1782, ont été lavés de tout soupçon par la Tournelle en septembre 1784 - seulement ? - Ils ont, bien entendu, retrouvé La Teste et repris, comme par le passé, leurs activités. Mais rester trois ans ou presque sous la main de la Justice laisse des traces et des jugements peu flatteurs sur le Parlement de Bordeaux circulent désormais dans le Caplatat de Buch. Comment les Bougès ne se sentiraient-ils pas concernés ? Leur seigneur, François-Amanieu de Ruat, est conseiller de La Tournelle depuis 1763 - cette Tournelle qui a eu toutes les peines du monde à se prononcer - et son nom a été cité au cours du procès devant l'Amirauté de Guyenne. Surtout, l'un des propriétaires les plus en vue du Caplatat, M. de Verthamon d'Amblois, est président à la Grand-Chambre du Parlement depuis 1770 (25) : c'est lui qui, en fait, se trouve être - en paroles - le plus malmené, en particulier par Jean Dutruch-Bourillon. L'abbé Desbiey, dans sa lettre de janvier 1785, ne manquera pas de mettre en garde son frère contre sa propension à tenir des propos critiques qui pourraient lui être préjudiciables et l'informer, à titre d'exemple à ne pas suivre, que «Dutruch père a perdu l'amitié de M. le Président de Verthamond». Qu'importe. Jusqu'à ses derniers instants, Guillaume Desbiey conservera l'amitié du tonnelier et l'on retrouvera, à la mort du receveur, dans ses affaires, «envoyée par Dutruch père une médaille en or aux armes de Monsieur de ... (?)» (26).

L'amertume, pour ne pas dire l'animosité de Jean Dutruch, est explicable : seul des décrétés de prise de corps à avoir été incarcéré de mars 1782 à septembre 1784, il peut considérer, avec quelque raison compte tenu de la reconnaissance bien tardive de son innocence, qu'il a été une victime de l'arbitraire. Mais les autres ?

Aucun texte, à notre connaissance, ne permet de préciser leur attitude à partir de la date fatidique du 6 septembre 1784. Malgré le silence des archives, quelques remarques - qui demanderaient à être approfondies (**) - doivent toutefois être formulées pour rechercher les éventuelles retombées de l'affaire Combes :

- Tout d'abord, il convient de noter qu'à l'exception hypothétique de l'abbé

Desbiey (*) aucun des décrétés ne se posera en tenant convaincu de l'Ancien Régime lorsque «la Révolution surprendra La Teste dans le calme de ses habitudes séculaires» (27). Bien au contraire. Ainsi, si l'on se réfère à la composition de «la Société Populaire de La Teste», constituée en exécution de la loi du 26 vendémiaire an III, on y découvre le négociant Jean Fleury et son fils Jean, Louis-Mathieu Turpin (**) et son beau-frère François Meynié, tous deux capitaines de canonnières, Gérard Cravey et son fils Nicolas, alors adjudant chef de brigade, Jean Eyquem et Pierre Portié (***). Aucun Baleste-Marichon ne figure sur cette liste - cette famille se considérant peut-être suffisamment représentée par le receveur des Douanes Nationales Jacques Havet -. Les Taffard de la Ruade ignorent eux aussi la Société. Quant à Bertrand Combes, pourtant premier capitaine de la Garde Nationale de La Teste, il ne s'y est pas inscrit alors qu'un seul Peyjehan, en l'occurrence le négociant prénommé Pierre, en fait partie (26).

- Ensuite, il faut bien reconnaître que la plupart des Testerins mis en cause par Marie Baudens et Rolland joueront un rôle de premier plan lors des événements révolutionnaires, par engagement personnel ou par l'entremise de leurs enfants : aux noms cités plus haut, doivent être ajoutés ceux d'Etienne Turpin, maire en 1790, de Joseph Sudraut, huissier royal et témoin des assureurs en 1778, et d'Alexis Fleury, président provisoire de l'Administration municipale du canton de La Teste en thermidor an VI (27). Mieux. Plusieurs d'entre eux sauront profiter de la situation en se portant acquéreurs de biens nationaux - biens des émigrés et des fabriques -, en particulier les Cravey (****) et Alexis Fleury, ou en protégeant par des preuves non équivoques de civisme des biens menacés : ce sera le cas de la famille Turpin soucieuse de préserver les immeubles et terrains du beau-frère chanoine. A noter aussi que les aristocrates locaux, à commencer par le ci-devant capital, bénéficieront d'un traitement de faveur qui sera refusé à la famille de Verthamon dont tous les biens seront vendus.

- Enfin, lorsqu'il s'agira, en prairial an III, de juger les «terroristes», huit dossiers seront établis contre Gérard Cravey et son fils Nicolas, le médecin cadurcien Thore, François Meynié, Gérard Desgons, l'ex-maire Cravey jeune, Desgons aîné et l'ancien huissier royal, alors cultivateur, Joseph Sudraut (27). C'est dire combien les familles ou les hommes impliqués, souvent à leur corps défendant, dans l'affaire Combes ont donné dans le jacobinisme le plus farouche.

Ce dernier point conduit à évoquer la tragédie du médecin Bertrand Bacque que l'abbé Petit rapporte en citant la Chronique Médicale. Pour l'auteur du «Caplatat de Buch pendant la Révolution Française», Bacque, fondateur d'un club des «Amis de la Constitution» à Langon mais devenu suspect, se serait réfugié à La Teste

* L'abbé Desbiey se défendra toujours d'avoir émigré en Espagne et affirmera, au contraire, avoir été déporté : selon lui, ce sont les municipalités de Bordeaux et du Pays Basque qui l'ont obligé à franchir les Pyrénées (A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 79).

** On peut s'étonner de ne pas rencontrer, à la date du 29 brumaire an III, parmi les membres de la Société Populaire Etienne Turpin, pourtant «révolutionnaire» de la première heure puisque premier membre du Comité de Police. Écarté en 1791 de la Municipalité, à coup sûr modéré mais surtout affecté par l'exécution de son gendre Bertrand Bacque le 27 janvier 1794 à Bordeaux, Turpin se conduisit désormais comme un spectateur.

*** Signataire de la liste, Pierre Portié n'est pas repris dans les membres de la Société : oublié ?

**** Voir Pierre Labat, «Le Prieuré de Compiègne», B.S.H.A.A. N° 35 et Jacques Ragot, «De la Leyre au Cap-Ferret», p. 145-146.

* Cf. la lettre de M. de Lapérière au vicaire général Monbalen, en date du 11 juin 1785 (A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 78).

** En particulier par l'étude des deux clubs qui fonctionnèrent à La Teste : d'une part «Les Amis de la Constitution» - premier comité créé et noyauté par les notables - d'autre part «La Société des Hommes Libres» constituée en mars 1793.

après avoir été expulsé de Langon par le Conseil Général, le 4 avril 1793.

Or, c'est de longue date que Bertrand Bacque partage son temps entre La Teste et Langon. Ainsi, en juillet 1789, Etienne Turpin, qui le juge « infiniment honnête et très instruit » (25), lui confie, pour veiller à ses études, son fils Louis-Mathieu. Qui plus est, Catherine-Rose Desbiey qui estime que « métier vaut métairie » et regrettera toujours que Louis-Mathieu ne soit pas devenu apothicaire juge rapidement que Bertrand Bacque ferait un beau parti pour l'une de ses deux filles. De fait, le 14 avril 1793 - soit dix jours seulement après l'expulsion de Langon - , se situe à La Teste la publication du prochain mariage de Bertrand Bacque, « médecin natif de St Girons et résidant à Langon », avec Marie-Anne Eugénie Turpin. Cette union, célébrée le 8 juin suivant, n'est donc pas une surprise pour les Testerins.

Au rang des témoins, assistent à la cérémonie Louis-Mathieu Turpin, François Meynié - frère et beau-frère de l'épouse, Nicolas Cravey, commandant en second du bataillon de la rive gauche de l'Eyre et Arnaud Désiré Havet. Tous ardents républicains. Le 12 brumaire an II - soit cinq mois plus tard, Joseph Bacque naît au foyer de Bertrand et de Marie Eugénie Turpin. Le 13, l'enfant meurt et le 14, la jeune mère succombe à son tour. Le 8 nivôse an II, le Comité de Surveillance de La Teste arrête le citoyen Bacque. « Transféré à Bordeaux, traîné devant le tribunal de Lacombe et reconnu aristocrate et ennemi de la Révolution », l'infortuné médecin monte sur l'échafaud le 27 janvier 1794 (7 pluviôse an II) (27). En la circonstance, l'obéissance des Testerins à un ordre venu de Langon, la passivité de la famille et des amis ont de quoi surprendre, surtout quand on prend connaissance des accusations qui ont cours alors à La Teste entre les différentes factions rivales. A croire que le châtimement du médecin langonnais n'obéissait pas seulement à des motifs politiques.

L'époque, en effet, comme toutes les époques troublées, permet de satisfaire des rancunes personnelles. Ainsi, à l'heure des bilans, à son retour d'Espagne, l'abbé Desbiey accusera son neveu Louis-Mathieu de l'avoir « dénoncé comme aristocrate et tenant des assemblées avec d'autres prêtres aristocrates » et d'avoir été ainsi à l'origine de sa « déportation » (26). Dans un long mémoire explicatif, provoqué par ses démêlés avec ses neveux, l'oncle chanoine laisse entendre que les difficultés financières de la famille Turpin pourraient expliquer le comportement de Louis-Mathieu.

D'abord, en 1770 Etienne Turpin « se vit dépouillé d'une cargaison de blé échouée sur la côte de Lège (...) et obligé de sacrifier ce qui lui restait d'argent de crédit à poursuivre ses spoliateurs devant le Parlement de Bordeaux et immédiatement devant le Conseil de S.M. Louis XV ». Ensuite, il perdit, par arrêt de la Bourse de Bordeaux en date du 7 décembre 1781, le procès qui l'opposait à Me Laharie, avocat, dont la femme se trouvait être héritière d'une tante de Turpin, Madame Cazimajou. Enfin, alors qu'il était « décréété dans l'affaire de la trop fameuse Marie Combes (...) la dame Ve Bordé profita de cette occasion pour le recommander sur les registres de la geole » : il y avait là encore un problème de succession. Rien d'étonnant à ce que toutes ces procédures aient réduit Etienne Turpin « à l'impossibilité de pourvoir à l'éducation de ses trois enfants ».

Parrain de la fille aînée, l'abbé Desbiey se fait alors un devoir de (se) charger de (son) entretien et de (son) éducation : il la place d'abord au couvent Sainte-Claire de Dax, puis au couvent de la Magdeleine de Bordeaux. Quelques temps après

il prend chez lui, à Saint-Julien en Born, la cadette qu'il confie aux bons soins de Melle de Rohan (*). Et Louis-Mathieu ? En octobre 1786, Etienne Turpin informe son beau-frère « que son fils se perdait à La Teste » s'il n'était pas placé dans un collège. Aussitôt dit, aussitôt fait. Après la Toussaint 1786, Louis-Mathieu entre au collège de Saintes, mais bien vite le manque d'argent se fit sentir. Le collégien réintègre La Teste où il fut mis sous la conduite de M. le Vicaire de La Teste. Le 20 juillet 1789 - Bertrand Bacque s'occupe alors du jeune Turpin, Catherine-Rose Desbiey a une entrevue à Bordeaux avec son frère : à l'ordre du jour, l'avenir de Louis-Mathieu. L'abbé conseille à sa sœur d'envoyer son fils dans un collège d'Utrecht mais Catherine-Rose refuse de voir Louis-Mathieu partir en Hollande. Rien n'est donc réglé et pour Noël 1790 Louis-Mathieu Desbiey se résout à prendre chez lui, à Bordeaux, son neveu Turpin. Celui-ci a-t-il eu vent du projet de son oncle de l'expédier aux Pays-Bas ? Que se passe-t-il alors dans sa tête ? Que reproche-t-il au chanoine ? Occupant son temps à fréquenter les clubs bordelais, Louis-Mathieu aurait dénoncé son oncle à ce moment là.

L'abbé Desbiey devra de nouveau affronter son neveu et François Meynié à partir de 1803, bien qu'il ait « fait en faveur de son neveu et de sa nièce (femme Meynié) toutes sortes de sacrifices », bien qu'il se soit « dépouillé en leur faveur de tous ses biens de St Julien (**) et de La Teste ne se réservant qu'une somme de 10 000 francs », après avoir écarté les menaces qui pesaient sur ses biens « d'émigré ». Non sans amertume, il se battra pour que « le sieur Meynié qui en était ainsi convenu avec son beau-frère Turpin » lui règle 9 600 francs (***), somme largement inférieure « à la somme très considérable dont le sieur Etienne Turpin mourut débiteur envers le sr Desbiey ». (26)

En précipitant à coup sûr la ruine du négociant Turpin (****), l'affaire Combes a, de toute évidence, aggravé les différends au sein de sa famille et suscité les ressentiments des neveux testerins contre leur oncle nanti.

V - EN GUISE D'EPILOGUE

Et Marie Baudens, veuve Combes ? Et Jean-Baptiste Rolland ? Que deviennent-ils ? En bonne logique, l'arrêt de la Tournelle aurait dû entraîner l'exécution de la sentence de l'Amirauté de Guyenne : après la flétrissure, la prison à vie pour Marie Combes, les galères pour son associé. En fait, on l'a vu plus haut, en novembre 1784, les deux condamnés demeurent toujours ensemble à Bordeaux, rue Ste-Eulalie. Début 1785, les réponses de Guillaume Desbiey aux « griefs » du fermier général Montcloux laissent supposer que Marie Combes est toujours libre, ce que

* Cette demoiselle de Rohan était une parente de l'épouse de Jean Desbiey, maire de Bayonne et oncle du chanoine. Elle résida à Bayonne chez les Desbiey jusqu'à leur mort. A ce moment-là, l'abbé lui demanda de bien vouloir s'occuper de ses biens à Saint-Julien en Born.

** Louis-Mathieu Turpin s'installa rapidement à Saint-Julien en Born pour en devenir bientôt le maire.

*** Par contrat du 11 germinal an XI, devant Darrieux notaire, l'abbé Desbiey accepta de réduire la somme due par ses neveux de 10.000 à 9.600 francs.

**** Louis-Mathieu Turpin devra, en l'an IV, régler « la somme de deux mille livres pour l'acquit de Turpin père, consenti dans le temps, à l'ordre de Rolland pour le compte de Gasq » ! (A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 79)

confirme le registre des appointements de l'Amirauté de Guyenne (29) : en effet, le 7 janvier 1785, la veuve Combes intente un procès à Hervé Lempérière, capitaine de «l'Amitié de Cherbourg». Si Marie Combes a tout loisir d'engager une procédure, c'est qu'elle n'est pas «dans une maison de force» !

Ensuite, on perd sa trace. Les recherches effectuées, tant dans les archives du Parlement que dans les liasses de l'Amirauté et le fonds des négociants n'ont donné aucun résultat. Par contre, le dépouillement de l'état-civil de La Teste (cf. Annexe), à partir de 1784, mais aussi les minutes des notaires testerins ont permis de découvrir quelques points de repère.

Le 30 juillet 1785, M. Taffard, chanoine de Blaye, mécontent des procédés de la veuve Combes dont il est locataire à La Teste depuis novembre 1784, demande à Maître Eymericq de dresser l'inventaire du mobilier qui se trouve dans la maison qu'il a louée (30).

Le 20 mai 1786, devant Me Eymericq, Pierre Portié se rend volontairement caution jusque à la somme de deux mille quatre cents livres envers Marie Combes habitante de la ville de Bordeaux (30). Guillaume Desbiey a dû se retourner dans sa tombe. Mais après tout, les affaires sont les affaires.

Le 8 août, «par devant le notaire royal» Eymericq - toujours lui -, «est présent Bertrand Combes bourgeois habitant de la paroisse de La Teste juridiction du Capitulat de Buch faisant pour et au nom de demoiselle Marie Baudens veuve du sieur Combes, habitant de la ville de Bordeaux auquel dit sieur Combes elle a donné pouvoir de pour elle et en son nom exporler et reconnoître de ses biens et dépendances situées (à La Teste)» (30). Bertrand effectue cette démarche car, le 31 mars précédent, il reçu une lettre de sa mère ainsi libellée : «Mon fils je te prie la présente reque de voir Mr Brocas féodiste et reconnoître pour moy ce qu'il m'appartiendra acceptant la reconnoissance que tu feras pour moy en mon nom. Je suis ta mère. Marie Combes».

Formule habituelle pour conclure ou cri du cœur qui traduit quelque exaspération devant des rapports mère-fils qui se seraient détériorés ? Soulignons que sur l'exporle du 8 août 1787, le notaire avait cru pouvoir ajouter que Bertrand Combes agissait aussi «au nom de Jean-Baptiste Rolland, négociant» : il fut contraint de rayer cette précision, certainement à la demande du fils Combes à qui devait peser la notoriété de sa mère et qui avait pris peu à peu ses distances avec l'associé.

La Révolution arrivant, la scène notariale est occupée par Bertrand Combes et son épouse Marie Baleste-Marichon. Il n'est plus question de Maris Baudens ni de son chargé d'affaires : ont-ils fini leurs jours à Bordeaux ? Ce n'est là qu'une hypothèse (*) car il faut remarquer qu'à partir de 1792 Bertrand Combes ne fait, à La Teste, que des séjours très épisodiques que sa carrière militaire n'explique pas entièrement.

Le 27 février 1792, profitant d'une permission, il donne à sa femme procuration générale pour agir en toute occasion en son nom : capitaine commandant de la Compagnie numéro 8 du 5ème bataillon des gardes nationales du département de la Gironde, il est alors en cantonnement à Barsac (31).

Le 3 Floréal an II, Marie Baleste-Marichon, en vertu de cette procuration, représente son mari, «capitaine au 5ème bataillon du Bec d'Ambès», au sein des

propriétaires «des forêts et montagnes».

Le 19 fructidor an V, le garde magasin de la batterie de La Roquette, Pierre Fouet, épouse la jeune Marie Combes, fille de Bertrand, capitaine commandant le 2ème bataillon de la 13ème demi-brigade d'infanterie en garnison à Toulon. Représenté par son beau-frère Pierre Baleste-Marichon jeune, le père a donné son autorisation par procuration du 26 messidor par-devant Me Bonhomme, notaire toulonnais.

Et le 24 prairial an VI, Bertrand Combes sera encore absent (31), comme il sera absent le 21 janvier 1813 lorsque mourra son épouse.

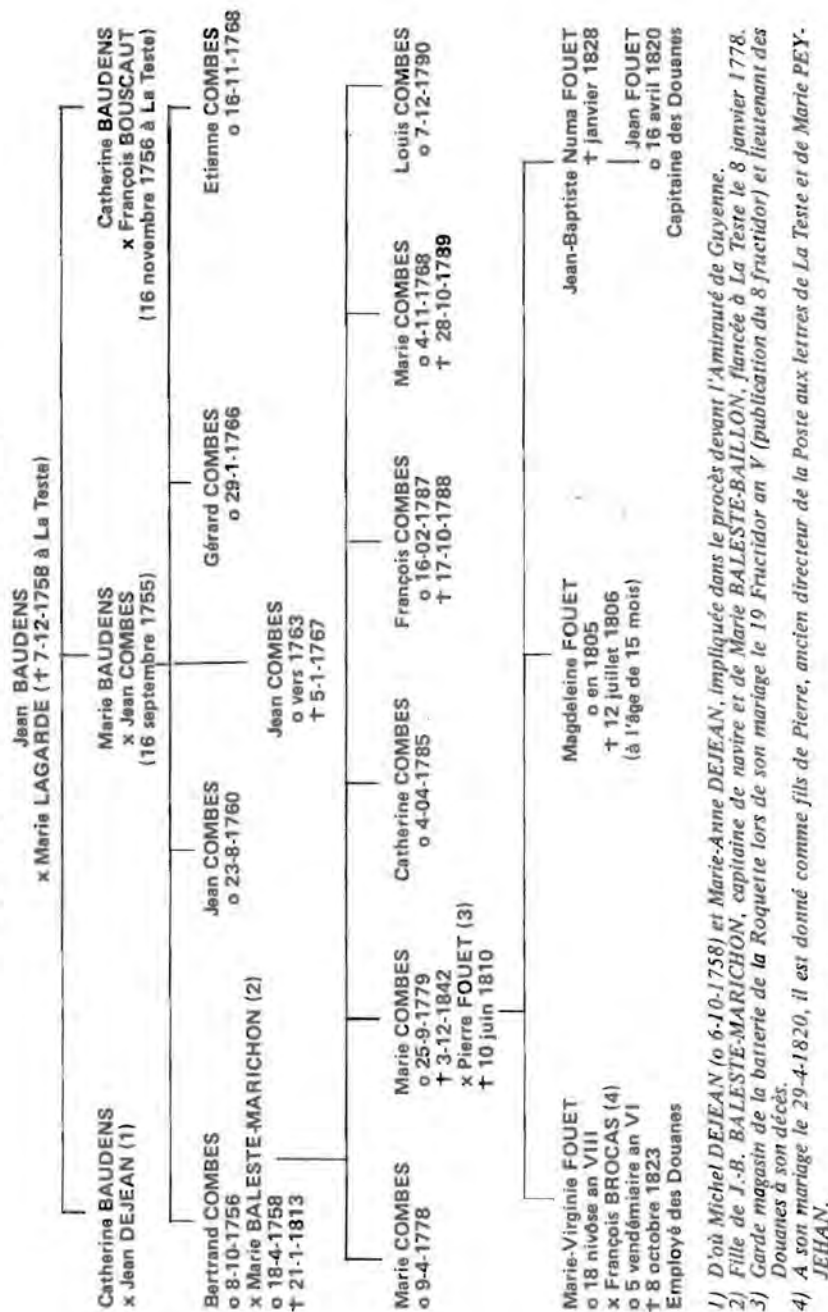
On ne parlera plus guère, par la suite, des Combes à La Teste mais des Fouet. Clin d'œil de l'histoire : pour contrebalancer la renommée de «la trop fameuse Marie Combes», marchande et contrebandière, en suivant l'exemple de Pierre Fouet devenu lieutenant des Douanes, un fils et un petit-fils porteront l'uniforme des gabelous : Jean-Baptiste Numa, lieutenant à Certes, périra dans le Bassin d'Archon en janvier 1828 (24) et son fils Jean sera capitaine, successivement à Cazaux, Arès et La Teste à partir de 1862 (32).

NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1) B.M.A., Mémoire pour Jean Dutruh
- 2) B.M.A., Mémoire pour Guillaume Desbiey
- 3) A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 78 (Etat des impressions faites par le sieur Racie pour l'abbé Desbiey et par son ordre)
- 4) A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 77 - Mémoire inclus dans le Placet au Contrôleur Général.
- 5) A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 77 - Déclaration devant Maître Darrieux
- 6) Archives Nationales G 1/63
- 7) Voir B.S.H.A.A. N° 25, «Les Fermes du Roy à La Teste de Buch dans les années 1780»
- 8) Abbé Moura, «Guillaume Desbiey, receveur-entreposeur des Fermes à La Teste - 1771/1785»
- 9) A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 77 - Placet adressé au Contrôleur Général des Finances.
- 10) A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 66 - Lettre de l'abbé Desbiey à son frère Guillaume.
- 11) B.M.A., Mémoire pour Jean Fleury
- 12) B.M.A., Tableau des Faits
- 13) Cet arrêt du Conseil, dont la date n'est pas connue, n'est mentionné que par Marie Combes (Tableau des Faits, p. 98) et les Assureurs (Notes Sommaires, p. 4)
- 14) B.M.A., Notes Sommaires
- 15) B.M.A., Observations sommaires pour le sieur Turpin
- 16) Cet «examen analytique» n'est mentionné que dans «les Notes Sommaires».
- 17) Abbé Moura, op. cit., remarque étant faite que l'abbé Moura situe par erreur l'arrêt de la Tournelle à la date du 28 novembre 1784.
- 18) A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 78 - Acte de l'huissier Jean Arbouillé.
- 19) Voir B.S.H.A.A. N° 35, «L'écot Bougès dans les finances bordelaises» et la présence de Guillaume Desbiey en septembre 1784 au bureau des traites de la Teste.
- 20) A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 77 - Note sur Guillaume Desbiey (l'abbé Moura l'attribue à Desbiey lui-même)
- 21) Dans sa lettre, l'abbé Desbiey parle «des derniers jours gras» : en 1785, le mardi gras tombait le 15 février, ainsi que «des lettres du 11 de ce mois». Compte tenu du temps mis à l'époque par le courrier, «ce mois» semble être janvier.
- 22) A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 77 - Liste des griefs annexés à la lettre.
- 23) A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 77 - Réponses de Guillaume Desbiey.
- 24) Etat-civil de La Teste
- 25) Boscheron des Portes, «Histoire du Parlement de Bordeaux depuis sa création jusqu'à sa suppression (1451-1790)».
- 26) A.M. Bordeaux, Fonds Delpit 79
- 27) Abbé Petit, «Le Capitulat de Buch pendant la Révolution Française».
- 28) A.D. Gironde, 12 L 39
- 29) A.D. Gironde, 6 B 846
- 30) A.D. Gironde, notaire Eymericq, 4 E 22 656 et 4 E 22 657
- 31) A.D. Gironde, notaire Baleste-Marichon, 4 E 22 668 à 4 E 22 671
- 32) Archives de la Direction Régionale des Douanes de Bordeaux.

* Que de prochaines recherches devraient vérifier ou infirmer.

Généalogie partielle de la famille Combes



Ainsi que le dit le docteur Fleury, maire d'Arcachon, «la ville d'hiver résulte de la convergence très rare au XIX^{ème} siècle d'intérêts financiers et d'intérêts médicaux» (2). Ce fut une opération immobilière des frères Péreire, Emile et Isaac, et de la Compagnie des Chemins de Fer du Midi dont Emile était le principal actionnaire.

Les Péreire descendaient de Juifs portugais établis à Bordeaux, où ils habitaient, ainsi que d'autres agents de change juifs, rue Bouhaut (3). Rodrigues Pereira, le grand-père d'Emile et d'Isaac, devint « agent de la nation portugaise à Paris ». Il avait trouvé, avant l'Abbé de l'Épée, une méthode d'enseignement des sourds-muets. Une rue de Bordeaux porte son nom.

En 1857, la ligne de chemin de fer Bordeaux-La Teste fut prolongée jusqu'à Arcachon. Pour rentabiliser la ligne, qui fonctionnait surtout l'été, amenant les baigneurs à la station par trains complets, la Compagnie construisit une «ville nouvelle». Le réalisateur fut l'ingénieur Paul Régnault, architecte de la gare, du buffet dit Chinois, du grand hôtel (en collaboration avec Eugène Ormières) de l'usine à gaz et de nombreuses villas.

Les travaux commencèrent en 1862 sur des portions de forêt usagère et un large secteur de la forêt domaniale acheté à l'Etat. Le Casino, dit Mauresque, sera l'un des premiers édifices.

L'équipement sera exceptionnel pour l'époque. L'eau, élevée par des pompes jusqu'aux réservoirs de la forêt, sera distribuée ensuite dans les villas ; des kilomètres d'allées seront tracés.

- 1) Durée : 1 h 30 environ.
- 2) Article «La Ville d'Hiver d'Arcachon, grandeur et décadence» dans l'ouvrage «La Ville d'Hiver d'Arcachon» réalisé par l'Institut Français d'Architecture (1983)
- 3) Portion de l'actuelle rue Sainte-Catherine, entre le Cours Victor Hugo et la place des Augustins.

La Ville d'Hiver couvre environ 110 hectares. Dès 1864 furent construits une quarantaine de chalets qui figurent sur le plan général de 1865. Quelques uns étaient déjà loués avant la construction, et il se fit autour d'eux une véritable guerre à la location. Les guides de l'époque précisent que «la location de ces villas meublées donne droit à l'entrée de jour dans les salons de lecture et de conversation du Casino».

« C'est à partir de l'établissement des plans de lotissement de la future ville d'hiver que le monde des affaires rejoint celui des médecins en une productive symbiose (2). Une nuée de médecins, Pereyra, Bouillaud, Sarraméa, Corrigan, Hameau, avaient découvert les vertus de «l'air balsamique» et du sirop à la sève de pin. De savants opuscules vantent les mérites de la médication marine et térébenthinée. C'est ainsi que la Ville d'Hiver devint un véritable sanatorium ouvert ». L'ingénieur Paul Régnauld édifie une première génération de villas, arrivant par train en pièces détachées. Il utilise toutes les fabriques ayant fourni les matériaux à la Compagnie de Chemin de Fer Bordeaux-La Teste. «On taille directement dans les carrières les parpaings et les moellons irréguliers. Les éléments de bois découpé s'encastrent dans le jeu exact d'une architecture pittoresque : colombages chromatiques, larges débordements de toitures, croisements de pignons, vérandas fermées, balcons ouverts et lattis de bois ». (4)

L'architecte Alaux collabora avec Paul Régnauld pour la création de ces chalets-types. Ils comportent généralement trois niveaux : un rez-de-chaussée, partiellement excavé en sous-sol en raison de la pente du terrain, où sont les dépendances, les «chambres humides» (la cuisine et la chambre de bains) et les chambres de domestique, un premier étage avec salle à manger et salon, un second étage avec les chambres de maître.

Le Dr Rollet eut l'idée de proposer le tracé des allées contournées pour briser la pénétration des vents d'ouest. C'est dans ce décor que s'élèvent les chalets appelés plus tard «villas». «Le mot a quelque chose d'antique et d'italianisant qui plaît à l'époque du Second Empire» (5). L'élan est donné, la riche clientèle afflue de Belgique, de Hollande, de Pologne, de Russie. Les Anglais et les Ecossais formeront une véritable colonie.

LE CASINO MAURESQUE

Nous partons de l'esplanade où s'élevait le Casino Mauresque détruit par un incendie le 18 Janvier 1977. C'était une importante construction inspirée de l'Alhambra de Grenade et de la mosquée de Cordoue, couverte de dentelures et de versets du Coran. Il avait été inauguré en Août 1863 et c'était un des hauts lieux des festivités arcachonnaises. Dans les jardins plantés d'espèces rares, orangers, aloès, oliviers, se dressait un élégant kiosque à musique, le pavillon Mozart, et un théâtre qui donnait des représentations enfantines, le théâtre San-Carlino. Il nous reste les jardins qui sont fort beaux et desquels on a une très belle vue sur la ville et le Bassin d'Arcachon.



Le casino mauresque

Dirigeons-nous vers l'allée Faust. Avant de vous y engager, voici à gauche, allée du Moulin Rouge, TOLEDO, ancien gymnase et manège, puis converti en villa par l'architecte Alaux, sous le nom de ROMÉO et pourvu d'un bel escalier en bois découpé, MONGE, l'ancien bureau de location et bazar, et ANTONINA qui était surmonté d'un belvédère dont il ne subsiste que la base.

L'allée Faust et les villas FAUST SIEBEL et MARGUERITE rappellent le souvenir de Gounod qui, de 1859 à 1893, année de sa mort, vint chercher la solitude à Arcachon. Il dirigea à plusieurs reprises des messes en musique à l'église Notre-Dame d'Arcachon, tenant même les grandes orgues. Il dédia aux élèves de Saint-Elme un cantique à Saint-Dominique et à l'Orphéon d'Arcachon un cantique à Notre-Dame de la Mer.

FAUST et MARGUERITE étaient en 1864 des chalets de la Compagnie du Midi. En 1878, FAUST fut transformé par l'architecte bordelais Blaquières (le même qui construisit le château de Loupiac et les chais Calvé) et doté d'un donjon et d'un masque de Méphisto.

VILLA ATHÉNA

Arrêtons-nous un moment. C'était en Août 1879 la villa Bellegarde et l'archiduchesse Marie-Christine de Hasbourg-Lorraine y résidait avec sa mère. Un grand nombre de correspondants de journaux français et étrangers (Times, Daily News, etc...) étaient à Arcachon dans l'attente de la première entrevue de l'archiduchesse avec son royal fiancé, le roi Alphonse XII d'Espagne descendu à la villa MONACO sous le nom de marquis de Cavadonga, car il venait en visite privée. Il avait 22 ans

4) Revue Beaux-Arts, Août 1983

5) Jacques Bernard : «Les villas d'Arcachon et leurs noms» - Revue Historique de Bordeaux (1954)

et il était veuf. La cour portait encore le deuil de la première épouse (6).

Le roman d'amour de Marie-Christine et d'Alphonse XII s'acheva six ans plus tard par la mort du roi. Marie-Christine restait seule et l'enfant qu'elle portait représentait l'espoir de la dynastie. Ce fut Alphonse XIII. Il viendra trois fois à Arcachon, sa dernière visite remontant à 1927. En 1971, le troisième fils d'Alphonse XIII, le comte de Barcelone, se rendit en pèlerinage aux villas Athéna et Mocano.

Continuons à descendre l'allée Faust.

Nous trouvons sur notre gauche FRAGONARD, une des premières villas de la Compagnie, puis COULAIN, qui appartenait au baron de Coulain. Sa villa donne un exemple assez étonnant de belvédère. L'allée s'achève devant BRÉMONTIER, ancienne et belle villa de la Compagnie qui a conservé son cachet d'origine.

Dans l'allée Brémontier, nous passons devant des villas portant des noms à consonance étrangère, GRAIGCROSTAN et GLENSTRAE. En 1880, un vieil Ecossais original, Lair Mac Grégor, acheta la villa Eugénie qu'il baptisa Glenstrae et fit construire la villa Graigcrostan par un architecte anglais.

Un peu plus loin, le Docteur Sillery s'installa dans une des plus anciennes villas de la Compagnie, PEYRONNET, très caractéristique du type «chalet», et l'agrandit. Un bal y fut offert à la colonie anglaise de la ville d'hiver en 1886 avec la Estudiantina espagnole comme orchestre. On y danse des valses, des polkas, des mazurkas et une vieille danse nationale anglaise. A 3 h 30 du matin, après le coïllon, les couples viennent, selon l'usage, saluer la maîtresse de maison. En mars 1889, cette villa reçut la fille de la reine Victoria, la princesse Louise, et pour son anniversaire, l'Harmonie Arcachonnaise vint jouer sous son balcon.

PLACE BRÉMONTIER

Après SYLVABELLE avec son balcon ajouré et son pignon à encorbellement, voici la place Brémontier qui était le rendez-vous des équipages de chasse à courre. On chassait le renard et le sanglier. Le nom de Brémontier est lié à l'ensemencement des dunes, mais rendons au baron Charlevoix de Villers, qui a été le premier, ce qui lui revient (7). Brémontier, ingénieur des Ponts et Chaussées sous le règne de Louis XVI n'a été que le second et a profité des expériences tentées avant lui. Il a eu en tout cas le mérite de présider à l'ensemencement effectif. Pierre Peyiehan, un Testerin, eut l'idée de protéger les semis en les recouvrant de broussailles.

Voici TROCADÉRO (GRACIOSA en 1865), une ancienne villa de la Compagnie, «habillée» ensuite de bois ouvragé. Ce nom rappelle la facile victoire des

6) Gazette d'Arcachon, 4 août 1878 : «Le roi Alphonse XII veut qu'un magnifique tombeau serve de monument à la reine Mercédès et il a décidé que ce tombeau serait abrité dans une immense basilique sous le vocable de Sainte-Marie de l'Almonida. La reine Isabelle s'est associée aux dépenses du tombeau en faisant don de ses diamants et bijoux qui lui appartiennent en propre. «Ta mère, mon fils, permet non seulement que les bijoux d'Atocha soient vendus mais encore elle te bénit et s'associe à ton projet digne d'un roi, d'un chrétien et d'un époux».

7) Une très intéressante étude de F. Bouscau, avocat à la Cour de Paris, sur les origines du boisement des dunes littorales, a été publiée dans le bulletin de la Société Historique d'Arcachon du 4ème trimestre 1982 (bulletin N° 34).



La place Brémontier et la villa Trocadéro

Français sur les insurgés de Cadix en 1823 (8). Nous nous engageons maintenant dans l'allée du Dr Festal, anciennement allée Necker. Le roi Alphonse XII qui résidait à la villa MONACO sur notre droite, n'avait pas grand chemin à faire pour rendre visite à Marie-Christine. En traversant la place Brémontier, il ne manquait pas de s'arrêter devant le buste de Brémontier auquel il trouvait, dit-on, une ressemblance avec l'infortuné Louis XVI (le buste était alors orienté face à la villa Trocadéro) (9).

La villa NOËMI (personnage biblique, orthographié ainsi en 1865) est une des villas de la Compagnie très caractéristique avec son balcon fermé et son appareil de briques. MONTESQUIEU est de la même époque. Plus loin, MYRIAM est de style mauresque et CONDÉ est une des premières constructions de la Ville d'Hiver.

Au carrefour de l'allée de Mentque et de l'allée Charles-Rhône se trouvaient l'Usine et la buvette de la sève de pin, installée en 1864. Le Dr Amédée Kérédan, qui avait longuement étudié les propriétés de la sève de pin, avait constaté son efficacité dans le traitement des «rhumes, phlegmons chroniques de la membrane muqueuse pulmonaire, etc...». Il ordonnait un tiers de verre de sève de pin le matin à jeun, autant au milieu du jour et le soir trois heures après le repas. Il conseillait aussi de 4 à 6 cuillerées de sirop et de 5 à 12 dragées par jour. La buvette était parfois appelée buvette de la Caudéira (buvette de la chaudière). On y trouvait même du chocolat à la sève de pin : 3,50 F le demi-kilo (10).

8) Le palais du Trocadéro à Paris a été construit en 1878 pour l'Exposition Universelle.

9) Une plaquette a été éditée par la Société Historique et Archéologique d'Arcachon en 1979 à l'occasion du centenaire des fiançailles d'Alphonse XII et de Marie-Christine (J. Ragot).

10) La buvette était établie dans un bas-fonds, ancienne caudéira (signifiée par Lacou en 1849 dans sa promenade en ville d'hiver). Une caudéira désigne une cavité stérile dans les dunes. Toutefois, après les semis, la caudéira où se trouvait la buvette était boisée.

ALLÉE PASTEUR

Nous arrivons à la villa ALEXANDRE DUMAS. Nous aimerions dire qu'il y résida, mais ce serait une entorse à la vérité. La villa en effet date de 1895 et Alexandre Dumas ne fit que déjeuner à Arcachon en 1865, au Buffet chinois. Un buste, copie de celui du «Départ des Volontaires» de Rude, surmonte l'entrée.

Voici maintenant «LA PASSERELLE», longue de 35 mètres, au-dessus d'un ravin de 15 mètres. Elle relie ce qu'on appelait autrefois les collines Saint-Paul et Sainte-Cécile. A côté, «L'OBSERVATOIRE». Ces deux ouvrages conçus par l'ingénieur Régnauld, ont été exécutés par l'ingénieur Eiffel. De ce promontoire, on a une vue magnifique sur la ville.

MONTRETOUT, dont Régnauld a signé les plans, était une des premières pensions de famille (on disait boarding-house, pour faire anglais !). Elle était remarquable par ses «élégantes formes gothiques» et elle avait une salle de bains où l'on pouvait prendre des bains d'eau de mer.

PLACE DES PALMIERS

Nous allons retourner Place Fleming, anciennement Place des Palmiers, par l'allée Sully, en passant devant BACON et SULLY, autres villas de la première époque. C'est par la «PROMENADE DES ANGLAIS» où, au passage, SOUVENANCE offre aux regards une galerie à charpente assemblée et des ornements de faïence, que nous y arrivons.

Ce square a été créé en 1892 sur l'emplacement des anciennes serres. On y donnait des concerts et jusqu'à la deuxième guerre mondiale, ce fut un lieu de



La Place des Palmiers

promenade dominicale. Les cavaliers s'y donnaient également rendez-vous, pour suivre les chasses traditionnelles ou les «rallye-paper» lancés par le pasteur Radcliff. Un intrépide cavalier partait seul avant les autres et semait des papiers derrière lui ; les autres cavaliers devaient suivre à la trace. On pouvait lire dans la presse locale : «La Maréchale de Saint-Arnaud, une vingtaine de cavaliers et un grand nombre de landaus et automobiles y participaient. Parcours prévu 12 km à travers la grande dune et traversée de La Teste...Départ à 2 h, arrivée à 4 h, au champ de courses du Becquet. Au retour, un lunch avec champagne, punch, etc... a été gracieusement offert sur la pelouse de la villa Riquet » (11)

L'Harmonie Municipale donne encore un concert annuel place Fleming.

Le temple de l'église réformée, à l'angle de la place, était autrefois l'église anglicane inaugurée en 1878 par l'évêque de Londres. Son chapelain fut longtemps le révérend S. Radcliff qui publia à l'intention de ses compatriotes un «HAND-BOOK to ARCACHON», guide que l'on peut consulter à la bibliothèque municipale.

Aux «ORCHIDÉES» (autrefois villa Estherazy) résida en 1923 le ministre Caillaux. Sa femme avait, en 1914, abattu Gaston Calmette, directeur du Figaro qui menait contre son mari une campagne diffamatoire. Caillaux lui-même avait été condamné à trois ans de prison par la Haute Cour en 1920 en raison de son attitude pendant la guerre. «Tout ce que Paris comptait de députés, sénateurs, ministres ou futurs ministres passèrent dans les salons de la villa les Orchidées». Caillaux du reste, ne tarda pas à être rappelé aux Finances (1925) puis à entrer au Sénat...

Avant de continuer notre promenade rappelons ce que dit Jacques Bernard professeur à l'Université de Bordeaux III à propos des noms de villas. (5) «Les thèmes ont varié : dans la première partie l'inspiration ne tint pas compte du site et elle est dépourvue de tout élément religieux. Péreire était israélite. Ce sont Bacon, Montesquieu, Newton qui donnent leurs noms aux chalets. Puis les thèmes s'enrichissent. Autour de l'église les saints se multiplient. On trouvera ensuite des noms d'artiste puis des prénoms féminins lorsque les villas seront achetées par des particuliers.»

REMONTONS L'ALLÉE BOUILLAUD

Bouillaud était l'un des nombreux médecins qui vantèrent les mérites de la médication marine et térébenthinée. Voici GOVERDANA remarquable par la parfaite symétrie de ses deux façades identiques, GIROFLÉ, du nom d'une opérette, Giroflé-Girofla, construite par l'architecte Pugibet en style gothique (1883). Puis LA ROCHEFOUCAULD (autrefois Malvirade, la mal-tournée). C'était la pharmacie franco-anglaise ; on y trouvait les spécialités françaises, anglaises voire américaines et toutes les eaux minérales. La pharmacie fit place à un salon de lecture. On y parlait français, anglais, allemand et russe. Les livres étaient désinfectés au formol.

Empruntons maintenant l'allée Lalesque, (anciennement allée Carmen) Fernand Lalesque appartenait à une lignée de médecin de La Teste. Entre autres

11) «L'Avenir d'Arcachon» du 10 Mars 1902



- 1 - Faust
- 2 - Athena
- 3 - Coulaïne
- 4 - Brémontier
- 5 - Graigcrostan
- 6 - Sillery
- 7 - Trocadero
- 8 - Monaco
- 9 - Alexandre Dumas
- 10 - Montretout
- 11 - Eglise anglicane
- 12 - Orchidées
- 13 - Goverdana
- 14 - La Rochefoucauld
- 15 - Carmen
- 16 - Navarra
- 17 - l'Oasis
- 18 - Regina
- 19 - Agence Ducos
- 20 - Turenne
- 21 - Descartes
- 22 - Toledo
- 23 - Antonina

ouvrages, il écrivit une monographie scientifique et médicale sur «Arcachon, ville de santé» et fut à l'origine de la création par l'architecte Eugène Ormières de villas modèles qu'il décrit dans le chapitre «La maison hygiénique ou de cure libre». L'air et la lumière y entrent à flots, pas de saillies, des arrondis, des plafonds très hauts et des baies très larges, la façade principale au midi ou au sud-ouest, etc... Ce type de villa de désinfection facile est un instrument de prophylaxie antituberculeuse.

Arrêtons-nous quelques instants devant la villa CARMEN. Isabelle II, la mère d'Alphonse XII, qui n'était pas présente aux fiançailles de son fils, voulut connaître le cadre où elles s'étaient conclues. Elle vint à Arcachon un an après, en 1880, avec une suite de 33 personnes. Elle s'installa le 14 Août à la villa CARMEN qui appartenait à M. Hennon, conseiller municipal. Le 15 Août, l'Harmonie municipale alla jouer sous ses fenêtres et le soir, ce fut l'orchestre du Casino. Après le départ de la reine, les journaux locaux ennemis, «La Gazette» et «l'Avenir d'Arcachon» se livrèrent à une bataille clochemerlesque à propos de «torchons» qui avaient disparu de la villa. L'affaire fit grand bruit car elle avait «quelque chose de blessant pour le personnel de l'auguste locataire».

M. Doumer, futur ministre des Finances, futur Président de la République, assassiné en 1932, vint en vacances dans cette même villa en 1889, alors qu'il était député de l'Aisne.

En face de CARMEN, dans la villa NAVARRA, Louise, une des filles de J.M. de Heredia viendra se reposer à la suite d'une hémoptysie. Elle était mariée à Pierre Louys, l'auteur des «Chansons de Bilitis» et de «La femme et la pantin». Louise trouvait la maison froide. Ses rapports avec son mari, resté à Paris, n'étaient pas chaleureux. Ils finirent par divorcer et Louise épousa l'écrivain Gilbert des Voisins en 1915, à Arcachon (par procuration, car il était aux armées).

L'HOTEL CONTINENTAL

Nous continuons l'allée Lalesque et nous nous arrêtons devant «l'OASIS», actuellement maison de retraite de la Banque de France. Ce fut l'hôtel Continental de la Forêt, inauguré en 1889, œuvre de l'architecte Pugibet. Le journal «l'Avenir d'Arcachon» tenait très régulièrement une chronique mondaine et citait les «hôtes de qualité» répartis dans les divers hôtels, pensions et villas. C'est par lui que nous savons que les enfants d'Antoine d'Orléans, fils du Duc de Montpensier, des enfants de 8 et 10 ans, avec une dame de compagnie, un précepteur, une gouvernante et des domestiques, ont passé l'hiver 1894 à l'hôtel Continental de la Forêt. En 1905, Ch. Gordon, grand ténor russe, après s'être fait applaudir dans toutes les cours d'Europe, donne dans la grande salle des fêtes de l'hôtel Continental un concert de charité au profit de la Croix-Rouge impériale de Russie, accompagné par l'organiste de Notre-Dame d'Arcachon. Au programme, entre autres, l'hymne russe (Prière pour le tsar) et une chanson russe «Le Rossignol». Le concert produisit Cent Francs. M. Paul Deschanel, qui sera un éphémère Président de la République, y descend avec sa famille la même année. A la fin de la première guerre mondiale, les thés dansants inaugurèrent les années folles. En 1924, l'orchestre d'Eddy Elkins fit danser la jeunesse dorée et passablement excentrique qui fréquentait les salons du Continental.

Si nous tournons le dos à l'OASIS, nous apercevons au fond d'une allée la villa SYLVIA (ex-Sophie), prolongée par la villa CROIZETTE. Ce prénom et ce nom sont ceux d'une sociétaire de la Comédie Française, rivale de Sarah Bernhardt, que Maupassant évoque dans son recueil «sur l'eau».

L'HOTEL REGINA & D'ANGLETERRE

Remontons maintenant l'allée Corrigan (12) et sur notre gauche nous trouvons un autre vestige de la Belle Epoque, l'hôtel REGINA ET D'ANGLETERRE, inauguré sous le nom d'Hôtel de la Forêt en 1881. De nombreux hôtes de marque y séjournèrent, entre autres François Coppée, le poète qui, en 1889, décrit à sa chère Annette l'hôtel en ces termes : «Je suis un peu fatigué des dîners de Dauville. Ici je serai tranquille je crois. L'hôtel est à moitié vide et je verrai ce soir mes compagnons de table d'hôte. J'ai aperçu déjà quatre Anglaises à dents de carnivore. Le fils de mon confrère Hervé, de l'Académie, un enfant de douze ans, très souffrant, est ici sous la garde d'un précepteur. Le prix de 10 F par jour est très modéré car l'hôtel a vraiment bon air. Mais la chose s'explique par la grande concurrence. Toute la forêt de pins est pleine de pensions et villas meublées à louer».

C'est à Arcachon que François Coppée composa le délicat poème bien connu : «L'hiver, au coin du feu, j'ai songé bien des fois...».

L'auteur de «La fille de Madame Angot» et du «Petit Duc», le compositeur Charles Lecocq, y séjourna en 1912, ainsi que Saint-Saëns.

En face de l'hôtel Regina, la villa VINCENETTE (ex Lona) occupée par le SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon), fut habitée par Félix Trapereau, traducteur des ouvrages d'Oscar Wilde et délicat poète de «La poussière du pastel» et de «L'Amour Courtois».

En poursuivant notre chemin, nous arrivons à l'avenue Victor Hugo, autrefois appelée Avenue de l'Empereur. Ici se termine notre itinéraire, mais nous n'avons pu visiter qu'une petite partie de la ville d'hiver.

Nous n'avons pu voir, entre autres, LA BRETAGNE (ex Molière), très ancienne villa qu'habita Louis Veuillot : «Le quartier, écrivait-il en 1875, est un jardin d'ajoncs fleuris et de bruyères. Il y a des coqs dans le voisinage. La physionomie générale est toujours celle d'une boîte à joujoux».

Nous n'avons pas vu non plus LES SABLINES qui appartient à Pierre Frondaie. Il l'avait achetée avec ses droits d'auteurs et dans son roman «L'homme à l'Hispano» il consacra, en 1924, un chapitre aux charmes du Bassin «qui n'a pas de rival en Europe».

D'autres écrivains sont venus en Ville d'Hiver chercher le calme et l'inspiration, des cinéastes l'ont choisie pour cadre, mais c'est par la poétesse orientaliste Renée Gandolphe de Neuville que nous clôturerons cette évocation. Elle vécut la fin de sa vie à GOVERDANA dans la contemplation de bouddhas d'or et de jade. Elle écrivait de charmants petits poèmes construits dans l'esprit et selon les règles sévères des anciennes poésies japonaises (tanka et haï-Kais), telle cette tanka : Tu chanta :

*L'amour, c'est l'ombre d'une fleur sur le sable !
Pour la fixer, j'ai cueilli la fleur,
Mais le vent a dispersé le sable
Et le sable a perdu l'ombre.*

CONCLUSION

Nous l'empruntons à M. le Docteur Fleury (2) : «A la veille de la guerre de 1939, la ville d'hiver ... n'était plus habitée que par quelques familles de la haute bourgeoisie ... Pendant 30 ans, le ville d'hiver allait végéter malgré quelques sursauts du climatisme arcachonnais comme la création d'un lycée de Graid Air ... C'est dans les années 70 que ... la vogue de l'art 1900, du modern style permet ... de redécouvrir les «chalets» de la Belle Epoque. Les revues spécialisées, puis la grande presse font revivre ... les villas les plus typiques, mais aussi évoquent ... «une vieille dame en dentelles», le charme discret de la bourgeoisie... Après les articles de presse vient le temps des circuits touristiques et des expositions ... Aujourd'hui, les habitants de la ville d'hiver ne se considèrent pas comme les mornes témoins d'un passé prestigieux et révolu mais bien comme des supporters passionnés, fiers du passé de leur quartier et heureux de le faire mieux connaître».

Jacqueline ROUSSET-NEVERS
avec la collaboration d'Eliane KELLER et Annie LESCA-SEIGNE

BIBLIOGRAPHIE

- Jacques Bernard : «Les villas d'Arcachon et leurs noms» (revue historique de Bordeaux - 1954)
- Micheline Cassou-Mounat : «La vie humaine sur le littoral des Landes de Gascogne» - Thèse d'Etat - Bordeaux 1975
- Oscar Dejean : Arcachon et ses environs - Paris - Bordeaux - 1858
- Robert Fleury : «Pierre Louys et Gilbert de Voisins, une curieuse amitié».
- Institut français d'architecture : «La Ville d'Hiver d'Arcachon».
- Danielle Larcher : «La ville d'Arcachon de 1857 à 1871» - mémoire de maîtrise d'histoire - 1971.
- Jacques Ragot : «Les Bourbons d'Espagne et Arcachon».



La villa Pigola

12) Encore un médecin, irlandais cette fois.

LA MONTÉE DU NUDISME A ARCACHON EN 1933

François MAURIAC (1885-1970), entré à l'Académie française en 1933 a publié un article intitulé «Souvenir d'Arcachon» dans «l'Illustration, l'Automobile et le Tourisme» du 7 octobre 1933 (4 p.). L'écrivain bordelais évoque avec nostalgie ses souvenirs d'enfance au bord du bassin et les compare avec la situation d'Arcachon au moment où il écrit, c'est-à-dire en 1933.

Ainsi, il note : «La plupart des villas furent construites, environ les années 80, au temps des vaches grasses, lorsqu'une bourgeoisie cossue trouvait au fond de ses coffres de quoi exprimer dans la pierre ses idées d'art. Elles durent souvent changer de propriétaires, car je me souviens que ma mère donnait aux plus anciennes des noms que personne, aujourd'hui, ne connaît plus ... Sur l'autre rive du bassin, pour le bonheur des automobilistes, une route nouvelle relie le Ferret au reste du monde. Jusqu'à ces dernières années, de petites stations balnéaires fixaient sur quelques points isolés la laideur humaine. L'infection était, comme on dit, localisée...». François Mauriac concluait : «Arcachon rappelle les grandes vacances bienheureuses, les enfants qu'on grondait parce qu'ils entraient les pieds nus dans la villa, le jardin au bord du bassin, où un monsieur bordelais, un peu corpulent, portant à sa casquette l'insigne de la Société «La Voile», maniait ses jumelles marines d'un geste d'amiral, attentif aux régates qui se disputaient sous ses yeux».

Dans cet état d'esprit, il n'est pas étonnant que François Mauriac dénonce Arcachon devenu en 1933 «un désert de pyjamas et de corps dénudés. Sur l'étroite plage, désormais, les dimanches d'été, une foule pullule : les robes retroussées des femmes sur des jambes trop blanches les gonflent comme des poules inquiètes. Les hommes mouillent le bas de leurs caleçons longs. Epoque étrange que celle où les pauvres gens sont empêtrés dans des vêtements de cérémonies, le cou étranglé par des faux cols, les pieds serrés dans des bottines ; et ce sont les classes aisées qui se mettent à l'aise», vivent nues. L'article est illustré de reproductions en couleurs de peintures de Van Hasselt et d'aquarelles d'Alfred Duprat. Or, il y a très peu de personnages sur ces paysages arcachonnais. Le titre de l'article évoque les nombreuses cartes postales : «Souvenir d'Arcachon», éditées depuis le début du siècle. Quel est donc le degré de nudisme d'après ces documents iconographiques ?

Les scènes de plage sont fort nombreuses. Si on compare les cartes postales du début du siècle et celles des années 1920-1930, nous trouvons, excepté la qualité matérielle des tirages, peu de différence. Les gens «habillés» au bord de la plage ont toujours été nombreux. Mais ce qui a surtout changé, c'est le maillot féminin : «d'abord deux pièces de serge noire ou bleu marine, pantalons bouffants froncés à la taille et aux genoux, veste très ample à l'encolure carrée. Puis maillots «tout d'une pièce» (Neudin, 1976). Sur les cartes de fantaisie envoyées d'Arcachon, dès le début du siècle, les maillots présentent des décolletés plus larges, les bras et les jambes sont plus dénudés. Cette tendance est illustrée par le tableau d'Edmond Zier, «Plage de Wiemreux» (Société des Artistes Français en 1921). Ainsi, la dénon-

ciation d'un nudisme en 1933 est l'expression non seulement d'une psychologie et d'une morale d'un écrivain mais aussi le témoignage historique d'une timide mais première étape vers le nudisme contemporain.

Jacques CLÉMENTS

Illustrations : baigneuses à Arcachon vers 1900 - Baigneuses à Arcachon vers 1920.



La Vie de la Société et Revue de la Presse

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le nouveau bureau de la Société a été constitué ainsi que vous le lirez sur la page 3 de couverture du bulletin.

L'assemblée générale ainsi que le bureau ont décidé de conserver les orientations et le rôle de votre Société, tels qu'ils ont été définis par les statuts. Les modifications intervenues dans la composition du bureau ne correspondent qu'à des transferts de fonctions et activités internes. La forme, le contenu, le rôle du bulletin ne changeront pas sauf pour quelques détails :

- La «Chronique du temps passé» sera réservée à la publication de «mémoires» à caractère personnel, étant rappelé que ce genre de «mémoires» doit posséder un caractère spécifique à notre région, à notre passé, aux formes anciennes de culture, de civilisation, de mode de vie, etc...
- Les textes anciens trouveront leur place sous le titre «Textes et Documents». A cet égard, il serait intéressant que les membres de la Société fassent connaître leurs désirs. Nous souhaitons que tous ceux qui possèdent des documents anciens continuent à nous les signaler. Nous rappelons que les services des Archives Départementales et Municipales de Bordeaux ont la vocation de conserver des documents de toute matière soit à titre de dépôt, soit à titre de don.

J'espère une coordination plus étroite encore entre tous ceux qui sont en mesure de participer à des travaux de recherche ou d'étude archéologique et historique. Afin de faciliter cette coordination et les échanges d'informations, sinon d'idées, nous donnerons à l'avenir la liste des travaux en cours portés à notre connaissance, même si ces travaux ne devaient pas aboutir à publication.

Nous recevons avec régularité de nombreux témoignages d'encouragement, sinon de félicitations pour notre bulletin et nos activités. Nous remercions vivement tous ceux qui nous écrivent.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

M. J. Couturou, Neuville de Poitou - M. Badets, Andernos - M. P. Taffard, La Teste - M. R. Minaut, Boulogne-Billancourt (92) - M. R. Latéoule, La Teste - M. B. Mercé, La Teste - M. A. Herreyre, Lanton - M. R. Lambert, Arès - M. Delrieu, Audenge.

SOMMAIRE DU BULLETIN N° 40

- J. Bouscaut : «La curieuse histoire des prés salés de La Teste».
- A. Puig : «La pêche traditionnelle à la sardine».

Etudes et recherches en cours

- M. Labat : «Montée de la bourgeoisie au 16ème siècle : les CAUPOS - les LA-VILLE d'Arès» - «19ème/20ème : Les CAZAUVELH : députés, conseillers généraux, maires de Salles et Belin».
- MM. Aufan et Thierry : «Etude sur les fours à goudron».
- M. Michel Mormone : «La Préhistoire dans le Pays de Buch».

- Le musée de Marquèze recherche les vieilles chansons de marins d'Arcachon. Prière de nous communiquer vos informations à ce sujet ou directement à M. DUPUY - Eco-musée de Marquèze par Sabres (Landes).

CORRESPONDANCE

- M. Montamat de Marseille, originaire de Mios, nous a adressé une intéressante note sur la technique de fabrication du «rigue-rague», cette petite crécelle que les enfants connaissent encore dans les années 1920-1925. Le sujet a déjà été traité par Gilbert Sore dans sa plaquette «Entre Dune et Pyla en 1900». Ceux qui seraient intéressés pourront nous demander copie de la note de M. Montamat.
- Mme Moquay de St Pierre d'Oléron, originaire de St Symphorien, nous a longuement écrit sur de nombreux sujets. Nous apprenons ainsi que des échanges durables de population ont eu lieu entre notre Pays et la Saintonge, et Oléron plus spécialement, aux 18ème et 19ème siècles. Si les salines du Bassin, créées au 18ème siècle, ont été exploitées par des gens venus d'Oléron, en sens inverse de nombreux landais sont allés apprendre à gemmer les pins aux oléronais au 19ème siècle ; d'autres ont participé au développement de l'ostréiculture. Ils y ont fait souche ; de nombreux landais, tels que Bordessoule, Lapassouse, Betbédat, Duvert, se perpétuent à Oléron. Mme Moquay nous donne, d'autre part, des exemples de prénoms typiques de St Symphorien montrant que les règles et usages anciens que nous avons étudiés concernant prénoms et surnoms en pays de Buch ont un caractère régional et nullement local : le nom de famille Martin donne ainsi : Martin Martin, Martine Martin. On trouve aussi Colobiote Colobie, Forcadille Laforcade - (cf Bulletin S.H.A.A. N° 29, 3ème trimestre 80).

Notre correspondante et collègue est l'auteur d'une très savante étude sur les marais salants de Saintonge publiée en 1977 dans «Aguaine», revue de la Société d'Etudes Folkloriques du Centre-Ouest. Ceux qui désirent connaître ces techniques, l'histoire, le contexte naturel des marais salants d'Oléron, trouveront dans cette étude une mine d'informations de première main.

- Nous avons reçu de plusieurs correspondants et correspondantes divers mémoires à caractère assez familial et personnel et qui paraissent sortir du cadre qui a été délimité pour les publications de la «Chronique du temps passé». Nous avons transmis ces mémoires, au demeurant très pittoresques, à notre comité de lecture. Merci à leurs auteurs.

MANIFESTATIONS DIVERSES

M. Marchou a représenté la Société à l'Assemblée Générale de la Société Historique du Bazadais, le 19 février dernier.

TEXTES ET DOCUMENTS

SALLES LE 24 FÉVRIER 1789
LE MARIAGE DE JEAN-BAPTISTE LARAUZA

Autorisation du Pape
Légitimation d'une fille naturelle

Jean-Baptiste Larauza était le fils du notaire Arnaud Larauza auquel il succéda. Or, les familles Hazera et Larauza étaient étroitement unies. Trois mariages avaient déjà été conclus entre elles, le dernier en 1785. Cette année là, Jean Baptiste eut une fille naturelle de sa cousine germaine Marie Hazera. La situation fut régularisée trois ans plus tard seulement. Il était nécessaire d'obtenir une autorisation du pape. Pie VI la donna en 1789. S'agissant d'un mariage de grands bourgeois, le curé de Salles, contrairement aux habitudes, reproduisit en partie le texte du bref du pape.

Nous reproduisons intégralement ici l'acte de mariage de Jean Baptiste Larauza qui se trouve dans les registres de la mairie de Salles.

Parmi la descendance de ce notable on peut citer M. Raymond Brun, actuel Sénateur Maire de Salles.

L'an 1789 et le 24 février après la célébration des fiançailles et la proclamation d'un ban du mariage entre Sieur Jean-Baptiste Larauza, praticien, fils légitime de Sieur Arnaud Larauza, notaire et de Demoiselle Marie Hazera d'une part, et Demoiselle Marie Hazera, fille légitime de Sieur Pierre Hazera et Demoiselle Marie Dejean, tous habitants de cette paroisse d'autre part.

Procédant le dit Larauza, comme majeur et du consentement de ses parents et la dite Hazera procédant comme majeure et maîtresse de ses droits, non obtant le degré de consanguinité qui s'est trouvé entre eux, au second degré, duquel les parties ont obtenu dispense par un bref de notre Saint Père le Pape Pie VI, commençant par ces mots : «Dilecte fili, saluten et apostolicam benedictionem oblata nobis nuper pro parte delictorum filiorum Joannis Baptita Larauza laici, et Maria Hazera mulieris, burdiga-lensis diacesis» ; daté à la fin comme il suit «Datum Roma Sanctum Petrum sub annulo piscatoris die vigesima prima januari millesimi septingentesima octogemini noni pontificatus nostri anno quatro dcimo». Comme il conste par un extrait du procès verbal de reception d'icelui, auditions des impétrants et de deux attestans dignes de foy ensemble les conclusions du promoteur général du présent diocèse ; tiré le dit extrait qu'il nous a produit des registres de l'officialité de Bordeaux en date du vingt et un février mille sept cent quatre vingt neuf, signé à la minute de Monsieur l'abbé Boudin official commissaire et Lassalle greffier ; en outre le dit Sieur official déclare vrai et légitime par son verbal l'enfant venu des dits contractants ainsi que ceux qui en proviendront du dit mariage, comme aussi ayant vu la dispense des deux autres bans que les parties ont obtenu de Monseigneur l'Archevêque en cette date du vingt et un février de la présente année, signée du Mirat Vicaire Général, et par ordre de Monsieur le Vicaire Général Caillot, vice secrétaire.

Pour nous conformer aux ordres et intentions des supérieurs susnommés, je soussigné déclare n'avoir découvert nul autre empêchement civil ni canonique et personnel ne s'étant opposé à la célébration de ce dit mariage leur ay imparti la bénédiction nuptiale déclarant par le présent acte vrai et légitime leur enfant née et baptisée le sept octobre mil sept cent quatre vingt cinq, ainsi que ceux qui proviendront de leur dit mariage célébré selon le rite de l'église et usage du diocèse en présence de Jean Lassou, Pierre Larauza, Etienne Harribey, Etienne Lassou et Pierre Lassou, le témoin requis dont quatre ont signé avec l'époux et l'épouse, les autres ont déclaré ne savoir de ce interpellés par nous approuvant les ratures et suppléments ci dessus.

HAZERA, épouse - FABRE Vicaire
LARAUZA, époux - LASSOU - HARRIBEY

LE TEICH - LE 16 NIVOSE AN II CERTIFICAT DE CIVISME DE MATHIEU BOSMAURIN

Nous Maire et officiers municipaux de la Commune du Teich, Canton de La Teste, District de Bordeaux, Département du Bec d'Ambès certifions que le citoyen Mathieu Bosmaurin, laboureur et officier municipal, natif et habitant de cette commune a toujours manifesté des sentiments républicains et une réprobation entière à l'exécrable commission prétendue populaire qui a eu lieu dans le Département de la Gironde et un attachement sans borne à la Montagne Sainte, qu'il n'a jamais

parlé ni agi contre la liberté et l'égalité (2) qu'il nous a passé par le scrutin épura-
toire qu'il nous a paru d'un civisme pur vrai montagnard et qu'enfin nous l'avons
reconnu exercer une bonne vie et mœurs.

Délivré à la maison commune du Teich le 1er nivose An II de la République
française et indivisible.

Dutruch maire - Bourras officier municipal
Mancenqual procureur de la commune
Darbeau fils notable - Degrave secrétaire

Vu par nous administrateurs du Conseil général permanent du district de Bor-
deaux faisant provisoirement les fonctions de département dans son ressort par
arrêté des représentants du peuple.

En séance à Bordeaux le 16 nivose An II de la République française.

Boy - Monville - Comberry

- 1) archives privées - famille Villetorte du Teich
2) souligné dans le texte.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE D'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL
51, COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Jacques RAGOT - 20 rue Jules Favre - 33260 La Teste - Tél. : 66.27.34

PRÉSIDENT

M. Pierre LABAT - 35 Allées de Boissieu - 33980 Audenge - Tél. : 26.85.19

VICE-PRÉSIDENTE

Madame J. ROUSSET-NEVERS - 1 allée Dr Lalesque - Arcachon - Tél. : 83.11.13

SECRÉTAIRE

M. Michel BOYÉ - 16 Lotissement Béranger - 33260 La Teste - Tél. : 66.36.21

TRÉSORIER

M. Robert AUFAN - 64 Boulevard Lignon - 33260 La Teste - Tél. : 22.48.84

PUBLICATION

M. Jacques RAGOT - 20 rue Jules Favre - 33260 La Teste - Tél. : 66.27.34

CONSEILLERS

MM. Marchou (membre fondateur) - Clémens - Georget - Jegou - M. Jacques -
Soum.

Groupe archéologique : MM. Aufan - Mormone - Thierry.

Coordination archéologique : M. Michel Mormone - Lycée de Grand Air - Arca-
chon - Tél. : (56) 83.12.64

Anciens Présidents et Vice-Présidents : MM. Marchou - Ragot - † Boudreau -
Dumas.

Pour tous renseignements à l'adresse de la Société (51 cours Tartas à Arcachon),
demander Madame FERNANDEZ - Tél. : (56) 83.14.53.

1. Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président qui les soumettra
au Bureau de la Société lors de la plus proche réunion. Elle devront être
accompagnées de la première cotisation.
2. La correspondance générale et celle relative au Bulletin, aux changements
d'adresse, à l'achat d'anciens numéros, ainsi que les demandes de renseigne-
ments sont à envoyer au secrétariat général.
3. Le renouvellement des cotisations et tous autres versements sont à adresser
au trésorier.
4. S'adresser au président pour ce qui concerne la direction de la Société, la
rédaction du Bulletin et les communications à présenter.
Les manuscrits insérés ne sont pas rendus. Les auteurs participeront pour
moitié au coût des clichés d'imprimerie jugés souhaitables.
5. Il sera rendu compte, sauf convenance, de tout ouvrage dont un exemplaire
sera offert à la Société.
Chaque auteur d'une communication de plusieurs pages recevra vingt exem-
plaires du Bulletin dans lequel elle se trouvera insérée.